
3 1761 05726631 4





LETTRES

ET

NÉGOCIATIONS

DE

PHILIPPE DE COMMINES

publiées

AVEC UN COMMENTAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE,

PAR

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE

Membre de l'Académie royale de Belgique

Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie de Munich, etc.

TOME III

BRUXELLES

COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE

MATTHIEU CLOSSON ET Cie

RUE SAINT-JEAN, 26

1874

INTRODUCTION

Depuis que j'ai publié deux volumes de lettres et de pièces relatives aux négociations de Philippe de Commines, d'autres documents ont été retrouvés à Milan : je les place également sous les yeux du lecteur afin de compléter les données déjà recueillies sur l'active participation du conseiller de Louis XI aux démêlés politiques dont il fut l'historien.

Dès les premières pages s'offre un portrait de Commines tracé par la plume de François de Petrasancta, où l'on insiste sur son influence et sur son crédit, et aussi, il faut bien le dire, sur la rémunération qu'il attend lui-même de ses services. Dans une autre lettre l'ambassadeur milanais expose de nouveau avec quelle confiance Louis XI remet entre ses mains le soin de traiter les affaires les plus importantes.

En 1478, Commines est à Florence. Quelques docu-

ments nouveaux concernent ses relations avec Laurent de Médicis. Nous apprenons que celui-ci lui remit trois cents ducats lors de son départ et qu'il reçut un peu plus des magistrats de la république : ce qui explique son affirmation qu'il fut « mieulx traicté des Florentins « le derrenier jour que le premier. »

Quelques lettres inédites répandront un peu plus de lumière sur la part prise par le seigneur d'Argenton aux trames odieuses dont le jeune duc de Savoie fut la victime.

Les dernières pièces sont celles où brille le moins l'adresse éloquente et persuasive de Commines. Il rencontra, dans ses deux missions à Venise, des diplomates qui, mieux que lui peut-être, savaient profiter des circonstances en ne consultant que leurs intérêts.

Des recherches entreprises dans les archives mêmes de la cité-reine de l'Adriatique sont restées sans résultat. Il est néanmoins hors de doute que l'on a pu y déposer autrefois soit des lettres de Commines adressées aux doges, soit d'autres lettres interceptées par les Vénitiens.

Jusqu'à ce moment, ce que nous savons des négociations de Commines en Italie, nous le devons pour la plus grande part aux archives de Milan. M. Osio qui nous avait témoigné une si grande obligeance, ne vit plus ; mais le dépôt qu'il dirigeait, est aujourd'hui confié

à l'illustre historien italien M. Cantu, et nous pouvons compter sur des investigations dirigées par l'érudition la plus persévérante et la plus éclairée.

Nous ne saurions ici passer sous silence un vœu que nos lecteurs ont formé avant nous en parcourant ces fragments recueillis exclusivement au point de vue de la biographie politique et littéraire de Commines : c'est que les correspondances milanaises du XV[e] siècle soient mises au jour d'une manière complète. Elles formeraient la source la plus précieuse que l'on pût consulter pour le règne de Louis XI, et nous pourrions aussi y retrouver, bien mieux que dans ce qu'a publié M. le baron de Gingins-la-Sarraz, les jugements des ambassadeurs milanais sur les revers de la redoutable puissance des ducs de Bourgogne.

Je me bornerai à signaler ici les relations de l'année 1476, cette dernière année du règne de Charles le Hardi, qui s'ouvrit sur le champ de bataille de Granson et que ferma le champ de bataille de Nancy.

A la fin de 1475, Charles le Hardi a signé une trève avec Louis XI en lui livrant l'ami et le compagnon de sa jeunesse le connétable de Saint-Pol ; il s'est réconcilié avec les Croy ; il reçoit même à son camp devant Nancy le bâtard Baudouin qui a naguère tenté de l'assassiner, et il l'entretient seul pendant trois heures. C'est

en ce moment que lui parvient la nouvelle du supplice de Louis de Saint-Pol, que le roi de France a fait hâter parce qu'il craignait les instances de la reine d'Angleterre, dont le connétable est le neveu :

« Le jour de Noël (porte la dépêche des ambassadeurs « milanais) est arrivée à cet illustre prince la nouvelle « que le roi de France a fait trancher la tête au « grand connétable le comte de Saint-Pol condamné « par le parlement, sur un échafaud couvert comme s'il « s'agissait d'un simple gentilhomme et non point « selon son rang. Il ne parut pas s'en soucier quand les « ambassadeurs du roi le lui annoncèrent, et sur ces « entrefaites il alla se mettre à table, et pendant tout le « repas il mangea en riant de cet événement. Il trou- « vait là, disait-il, un bel exemple de la confiance qu'on « pouvait avoir dans Sa Majesté et de la manière dont « elle traitait ceux qui voulaient être ses amis. »

Cette dépêche est du 30 décembre 1475. Le lendemain les ambassadeurs milanais donnent quelques détails sur les conseillers du duc de Bourgogne. Le principal est le sire d'Humbercourt. Au second rang vient Olivier de la Marche, maître d'hôtel et capitaine des gardes, alors âgé de cinquante-cinq ans.

Après la défaite de Granson, la fureur de Charles se porte de nouveau sur Louis XI qu'il accuse de compli-

cité avec les Suisses. Le 19 avril 1476, il déclare aux ambassadeurs milanais qu'il est résolu à lui faire une guerre éternelle. Le lendemain il se trouve légèrement souffrant, mais cette indisposition paraît surtout grave à raison des préoccupations et de l'abattement qui en sont la suite. Le 29 avril il faut recourir à la force pour lui faire boire du vin. Le 2 mai il dit lui-même aux envoyés du duc de Milan que son mal vient d'une humeur mélancolique qui s'est répandue dans tous ses membres (*ha sparso l'umore melenconico tra le membre*). Il ajoute qu'il a été en grand péril, qu'il prend les choses trop à cœur, que néanmoins il se sent mieux. Le matin il avait assisté à la messe, et sur les instances de ses médecins il avait consenti à se laisser raser. Ses traits paraissaient maigres et pâles, mais cela lui allait mieux que la longue barbe « *che lo faceva deforme.* » Le soir il soupa assez bien et se fit lire ensuite quelques pages de Tite-Live.

Le 17 mai, Charles fut le témoin de l'insubordination qui régnait dans son camp. Les mercenaires anglais s'étaient querellés avec les *condottieri* italiens, et ils étaient accourus devant le logis du duc, le menaçant de l'abandonner. Charles parut à une fenêtre ; il s'adressa en anglais aux mutins. Il leur commanda de jeter leurs armes à terre ; ils le firent ; mais, quand il leur ordonna

de lui demander pardon, ils ne lui obéirent plus.

Un mois après, la défaite de Morat succédait à celle de Granson, et nous regrettons de ne pouvoir poursuivre dans les dépêches milanaises l'étude de cette étrange physionomie qui a conservé une incontestable grandeur par cela même que son adversaire fut plus rampant et plus vil.

A la fin de l'année 1475 le duc de Bourgogne était trompé et déçu dans ses négociations : à la fin de l'année 1476 il était trahi dans son camp au milieu de ses hommes d'armes.

Quelle fut l'intervention de Commines dans ces « pratiques » ?

Nous verrons dans ce volume qu'au mois de novembre 1476, quelques semaines avant la catastrophe de Nancy, Louis XI avait confié à Commines le soin des affaires qui concernaient le duc de Bourgogne.

Il faut pour l'honneur de Commines ne pas rechercher la part qu'il prit aux complots de Campo-Basso : c'est déjà trop de le voir aussitôt après chargé d'une mission afin d'en recueillir les fruits.

Quelques mois s'étaient écoulés lorsque Commines, qui déjà avait été le dépositaire des engagements du prince d'Orange, fut chargé par Louis XI de recevoir entre ses mains ceux d'un autre traître le bâtard An-

toine de Bourgogne. Cela se passait le 15 août 1477 à Angers où se conservait la croix de Saint-Lo, impitoyable vengeresse des serments violés. Commines oubliait ceux qu'il avait prêtés lui-même à son ancien maître, et, bien que la fidélité fût la première vertu chevaleresque, il prenait encore dans cette charte le titre d'*armatæ militiæ miles*, vaine et puérile prétention pour un homme si froid et si supérieur aux flatteries de la fortune, qui avait lui-même choisi une autre voie ! Commines n'est plus un chevalier à la bannière flottante, à l'éperon doré : il s'est prudemment séparé d'une institution qui s'écroule. Sa place est bien plutôt parmi les chevaliers ès lois qui soutinrent Philippe le Bel et dont s'entoure aussi Louis XI. Nous ne lui demanderons pas quels coups frappa son épée : ce qui nous intéresse, ce sont les vives et pénétrantes appréciations d'un esprit toujours profond, toujours habile.

Peut-être avons-nous trop analysé la biographie de Commines qui flétrit son caractère : il vaut mieux l'étudier dans les écrits par lesquels son nom s'est relevé et s'est imposé à la postérité.

LETTRES ET NÉGOCIATIONS

DE

PHILIPPE DE COMMINES

I

AFFAIRES DE BOURGOGNE ET DE SAVOIE.

(1476.)

Parmi les ambassadeurs milanais qui furent envoyés en France à la fin du quinzième siècle, il n'y en eut point de plus habile que François de Petrasancta qui, tout en se plaçant sous la protection de Notre-Dame, servait, selon son propre aveu, une divinité païenne, la Fortune, alors qu'elle venait de faire succéder la puissance des Sforza à celle des Visconti. Personne n'a fait ressortir avec plus de vivacité ce qu'il y avait d'étrange et de bizarre dans le caractère de Louis XI, et à côté du portrait du maître, il nous a laissé celui du favori, que nous recueillons avec la même attention ; car il s'agit de Philippe de Commines.

Très-illustre et excellent seigneur,

Grâces à Dieu et à Notre-Dame à laquelle je me suis voué, grâces aussi à la bonne Fortune et à la sagesse de Votre Seigneurie, j'ai pu accomplir ses désirs. Il serait un peu long de raconter la conduite que j'ai tenue, l'intervention de monseigneur d'Argenton et l'entretien que j'ai eu avec le roi Très-Chrétien pour préparer la matière. Ayant été conduit devant le roi, je lui exposai de la plus belle manière et avec les plus douces paroles que cela me fut possible, l'objet de ma mission

dans les termes mêmes que Votre Excellence m'ordonna de le faire. Sa Majesté me répondit : « Le duc de Milan s'est joué de « moi par le passé, il m'a causé le plus grand tort : il m'a fait « offrir ces jours derniers à Lyon de le réparer. Comment pour« rais-je compter sur ces promesses, sur cette réparation, sur « le payement de l'argent qu'il est tenu de me donner à cause « du tort qu'il m'a fait en s'alliant avec mon ennemi ? » A ces mots il me prit la main, *et simul et semel* ôtant son chapeau et me faisant la révérence, il me dit : « François, par cette main « et cette foi que vous m'avez données, me promettez-vous que « le duc de Milan observera tous les traités et toutes les obli« gations mutuelles que nous avons ensemble, nous lui accor« dant à sa demande le renouvellement de son alliance, et lui « renonçant à celle de Bourgogne ? » — « Sire, assurément, « dis-je, *ex toto animo*. Monseigneur vous engagera sa foi, et « elle est inviolable. » — « Et moi aussi, dit Sa Majesté, je « déclare sur ma foi que je suis satisfait. Je veux renouveler et « confirmer toutes les alliances faites avec son père et avec lui ; « je lui maintiendrai le fief de Gênes et de Savone comme vous « l'avez demandé. Je tiens désormais le duc de Milan pour « mon bon frère, et tout ce qui autrefois aurait pu faire naître « quelque difficulté entre notre frère et nous, doit être mis en « oubli. Nous serons tous les deux à l'avenir de bons frères « ensemble, comme nous l'étions jadis. » En achevant ces paroles, il ôta son chapeau, m'embrassa et me salua. Puis il dit à monseigneur d'Argenton d'appeler le chancelier pour qu'il rédigeât l'acte dans la forme convenue et qu'il m'en montrât la minute, y ajoutant ou en retranchant à mon gré. *Deinde* il dit aussi qu'il voulait que je commençasse à parler français et que je devinsse un bon Français. Il me fit tant de caresses et tant de familiarités, en me montrant ses armes et en riant et en plaisantant avec moi que je ne saurais en rapporter la moitié. Il me dit encore : « Voyez ; depuis que vous êtes ici, on vous « a considéré comme un ennemi, parce qu'on savait que le duc « de Milan était le mien. Maintenant que par votre entremise

« nous sommes réconciliés et que notre fraternité est rétablie, « vous serez traité tout autrement. » Et il ordonna à monseigneur d'Argenton de veiller à ce que désormais je fusse bien logé et honoré comme l'ambassadeur de son bon frère. *Post hæc* il me dit : « Écrivez à mon frère que pour chose qui soit au « monde, il ne veuille embrouiller les affaires de Piémont, car « j'ai appris qu'il y envoyait des gens d'armes, mais qu'il tra- « vaille, au contraire, à conserver cet État à notre neveu son « gendre, et nous ferons de même. Qu'il sache bien que s'il faisait « quelque déplaisir à ce pays, il le ferait en même temps à nous- « même, et nous ne le souffririons pas. » — Je lui ai répondu : « Votre Majesté a déjà entendu ce que je lui ai dit à ce sujet des « bonnes dispositions de mon maître pour conserver cet État au « duc Philibert. » — « Comment, interrompit le roi, dites-vous « qu'il se nomme? Philibert? En vérité, nous ne savions pas qu'il « s'appelât ainsi. » Le roi ajouta : « Nous voulons aussi que vous « écriviez à votre maître qu'il me sera agréable que dès à présent « ou le plus tôt qu'il le pourra, il donne sa fille au duc de Savoie « et que les noces soient célébrées solennellement à Chambéry. « Dans quinze jours nous reviendrons ici, et vous serez avec « nous. » Pour tout dire, Monseigneur, en ce qui se rapporte au bon succès de ces affaires, monseigneur d'Argenton a été le principe, le milieu et la fin. *Solus* il a été présent à toutes mes démarches. *Solus* il gouverne et couche avec le roi. C'est lui qui est tout *in omnibus et per omnia.* Il n'y a personne qui soit un si grand maître, ni d'un si grand poids que lui. Il s'attend à ce que Votre Seigneurie, appréciant un si grand service, lui accorde quelque rémunération honorable. S'il en était *aliter*, il pourrait à coup sûr en résulter quelque grand préjudice *in futurum.* Si Votre Seigneurie dispose de lui, elle pourra dire qu'elle dispose du roi. Votre Seigneurie est très-sage et je lui signale ce qui me paraît le plus avantageux.

A Roanne, le samedi 20 juillet 1476.

De Votre Altesse le très-dévoué serviteur,

FRANÇOIS DE PETRASANCTA [1].

[1] Archives de Milan (trad.).

Lorsqu'après la bataille de Morat, le duc de Bourgogne fit enlever et conduire dans ses États la duchesse de Savoie [1], le duc de Milan réclama l'appui du roi de France pour le jeune héritier du duché de Savoie, alors âgé de cinq ans. Cette fois encore ce fut Commines qui reçut ce message, et il profita de cette occasion pour s'instruire des intentions assez douteuses de Galéas Sforza à l'égard de Charles le Téméraire.

Léonard Botta, ambassadeur milanais à Venise, communiqua tout ce qui s'était passé à la République de Venise, comme nous l'apprend la lettre suivante adressée à son maître :

Illustrissime seigneur,

... J'ai été reçu aujourd'hui par ladite Seigneurie et je lui ai fait connaître de la part de Votre Altesse [2] le message que vous aviez envoyé à Sa Majesté le roi de France pour lui recommander le duc Philibert et ses États de Savoie, et *successive* le bon accueil que reçut votre envoyé, et les questions et les visites que lui fit monseigneur d'Argenton, et comment Sa Majesté avait dit à votre envoyé qu'elle voulait mander deux choses à Votre Excellence, d'abord, vous engager en son nom à vous charger de la tutelle et de la protection de son neveu, votre gendre et fils, et *successive* vous prier de donner à votre envoyé des pouvoirs convenables et solennels pour approuver, confirmer et renouveler toutes et chacune de vos obligations réciproques. Sa Majesté ajoutait qu'elle espérait que Votre Excellence trouverait cette demande honnête et raisonnable, surtout parce que le roi ne voulait pas une chose nouvelle, mais seulement maintenir les obligations mutuelles contractées entre

[1] Voyez tome Ier, p. 142.

[2] Il y a : Votre Sublimité, dans le protocole italien.

Sa Majesté, feu votre illustrissime père, d'heureuse mémoire, et Votre Altesse. Il ne lui paraissait donc pas que l'on pût honnêtement refuser d'accorder lesdits pouvoirs, avec commission de conclure tout ce que Sa Majesté avait réclamé. Sur lesdites choses je m'exprimai tout au long en me servant des paroles textuelles que Votre Altesse m'écrivait, ajoutant *demum* que vous étiez fortement disposé à prendre ce parti, en voyant le peu de fondement et d'assurance que l'on pouvait mettre dans le duc de Bourgogne et dans ses promesses, et je lui dis tout ce qui était nécessaire à cet égard. *Quibus dictis*, le roi, sans autre entretien particulier, jeta un regard autour de lui sur la figure des assistants, et me répondit en ces termes, *videlicet* : « Nous remercions très-cordialement votre illustris-
« sime seigneur de la manière fraternelle et amicale dont il use
« envers cette Excellentissime Seigneurie, en nous communi-
« quant toutes les circonstances qui le concernent ; et quant
« à ce que vous venez de nous exposer, nous vous disons que
« *prima facie* toutes les choses nous paraissent bonnes, parce
« que Sa Majesté le roi de France, d'un côté, et son Excellence
« votre illustrissime seigneur de l'autre, ayant pour but de
« conserver entier et intact l'État de Savoie au duc Philibert,
« neveu de Sa Majesté et gendre et fils de votre illustrissime
« seigneur, nous jugeons qu'il ne s'en peut suivre que des
« résultats honorables et louables. *Quantum vero* aux obliga-
« tions prémentionnées, il nous semble également que tout tend
« à ce que ces deux seigneurs vivent en paix et en bons rap-
« ports ensemble, ce qui importe à la tranquillité d'Italie, de
« sorte que, *primo aspectu*, nous ne pouvons qu'approuver ces
« choses ; et surtout nous sommes très-certains que votre
« illustrissime seigneur agira avec cette prudence et cette
« maturité qu'il a coutume de montrer dans toutes les autres
« circonstances ».....

Venise le 1er jour d'août 1476.

LÉONARD BOTTA.

Au duc de Milan [1].

[1] Archives de Milan (trad.).

En 1476 le roi de Portugal vint en France. Défait à la bataille de Toro par l'armée du roi de Castille Ferdinand le Catholique, il s'était embarqué à Porto sur une flotte nombreuse à laquelle il espérait voir se joindre sur les côtes de France celle de Louis XI : vaine et stérile confiance dans de vagues promesses qui ne devaient point se réaliser [1].

Louis XI se préoccupait bien plus de ce qui allait se passer en Lorraine. René de Vaudemont assiégeait Nancy, et l'on savait que le duc de Bourgogne réunissait ses forces pour le combattre.

François de Petrasancta écrit le 23 septembre 1476 au duc de Milan :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Sa Majesté le roi a reçu la nouvelle que le roi de Portugal est arrivé à Collioure, dans le pays de Roussillon. Un nombreux conseil ayant été convoqué, Sa Majesté a paru disposée à confier à Boffillo la mission d'aider *omnino* le dit roi avec le nombre de gens que j'ai indiqué ailleurs à Votre Altesse et de le recevoir honorablement en lui offrant des étoffes de soie et des brocarts et en envoyant au-devant de lui.

L'occasion me paraissant assez belle maintenant, j'ai présenté la lettre de Votre Seigneurie à Sa Majesté, en y ajoutant les quelques paroles que m'a commandées Votre Excellence. Sa Majesté n'a pas semblé en faire très-grand cas ; elle m'a dit néanmoins : « Nous en causerons avec monseigneur d'Argenton « qui vous en parlera ensuite. » Quand je serai avec lui, je verrai ce qu'il me dira.

J'apprends que le roi de Portugal a réuni une flotte assez considérable, et le roi de France a aussi beaucoup de vaisseaux.

[1] Voyez tome Ier, p. 147.

Aujourd'hui Sa Majesté part d'ici ; elle se rend à Villeneuve près de Montargis à vingt lieues de Paris , en s'approchant des frontières de Bourgogne , bien qu'elle ait dit hier qu'elle craignait que le duc de Bourgogne ne se conduisît pas comme il l'avait promis. Et toutefois Sa Majesté persiste à ne pas s'aboucher avec lui et à user seulement des moyens dont j'ai entretenu ailleurs Votre Seigneurie.

Orléans , le 23 septembre 1476 au soir.

François Petrasancta [1].

La lettre suivante, écrite à Tours le 4 novembre 1476 par François de Petrasancta, est fort intéressante pour la biographie de Philippe de Commines :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Je ne voudrais point paraître présomptueux, ni plus ardent en ce qui touche les affaires de Votre Seigneurie qu'elle ne le désire elle-même. Cependant bien que je vous aie tant de fois entretenu de monseigneur d'Argenton, je me crois tenu de vous en parler de nouveau. Comme témoin de ce qui se passe, ayant connu et ressenti, connaissant et ressentant encore à toute heure l'avantage et le fruit qu'on a retiré et qu'on peut retirer de son entremise et de son appui, je crois remplir le devoir d'un loyal serviteur en insistant sur ce point ; car chaque jour voit grandir sa faveur et son crédit, et Sa Majesté le roi lui confie la plus grande partie des affaires les plus importantes, surtout celles de Bourgogne, de Suisse , de Portugal, et celles de Madame de Savoie. C'est par ses mains que toute cette affaire est conduite. Madame et les siens portent devant moi ses louanges jusqu'au ciel , protestant qu'ils lui auront une obligation éternelle ; et il m'a dit que le plus de ce qu'il avait fait à cet égard, il l'avait fait par respect pour Votre Seigneurie, afin

[1] Archives de Milan (trad.).

de lui montrer qu'il est réellement son ami et son serviteur en faisant toutes choses pour accomplir le désir de Votre Seigneurie, c'est-à-dire pour enlever le gouvernement à Philippe [1]. Il ne lui semble pas qu'il y ait un autre remède.

Votre Seigneurie sait aussi que nous n'avons aucune autre personne pour nous servir auprès de Sa Majesté le roi. Il serait toutefois utile d'en avoir ; car Sa Majesté est faite aussi de chair et d'os, et, pour réussir dans ces affaires, la parole de beaucoup de personnes est fort efficace. Si Votre Seigneurie veut me recommander une chose plus qu'une autre, le plus tôt possible sera le mieux, car les Français sont impatients au delà de toute mesure.

Je me recommande humblement à Votre Seigneurie.

A Tours, le 4 de novembre 1476.

François Petrasancta.

Au duc de Milan [2].

Au mois de novembre 1476, un autre envoyé du duc de Milan, nommé Alexandre Colleta, vint rejoindre en France François de Petrasancta, et voici en quels termes les deux ambassadeurs milanais rendent compte à leur maître de l'audience royale que leur fit obtenir Philippe de Commines :

Illustrissime seigneur,

Moi, Alexandre, je suis arrivé samedi dernier, et nous nous sommes réunis pour délibérer sur ce que j'avais à faire et sur la conduite que j'avais à tenir pour exécuter la commission que Votre Seigneurie m'a donnée près de Sa Majesté le roi Très-Chrétien.

En résumé, moi François, j'ai eu par l'entremise de monsei-

[1] Philippe de Savoie, comte de Bresse.

[2] Archives de Milan (trad.).

gneur d'Argenton, le moyen de l'introduire près du roi, moi François étant présent toutefois, et quand nous entrâmes tous les deux ensemble dans un petit cabinet devant Sa Majesté, le roi commença à dire : « Vous êtes bien l'homme du duc de « Milan, qui a été arrêté à Briançon ? » Moi, Alexandre, j'ai répondu : « Sacrée Majesté, oui. » Immédiatement le roi déclara qu'il regrettait ce qui avait eu lieu : « Nous avons écrit, « ajouta-t-il, au gouverneur du Dauphiné et au parlement de « Grenoble de ne pas donner et de ne pas laisser donner d'empê- « chement aux gens du duc de Milan. » Le roi montra qu'il était mécontent de monseigneur de Bresse pour beaucoup de raisons, et surtout pour ce qu'il avait fait envers moi Alexandre. Je l'ai remercié de cette bonne volonté et de cette déclaration, disant que je n'en avais point pris grand déplaisir, puisque je voyais et savais sûrement que mon arrestation avait eu lieu à son insu et sans son ordre. Après ce peu de paroles, Sa Majesté nous dit que nous prissions patience pour l'heure, parce qu'elle voulait conférer avec le protonotaire de Foix, qui était avec elle. Tous passèrent alors dans un autre appartement. Quant à nous, nous nous éloignâmes ; mais avant notre départ, monseigneur d'Argenton vint nous trouver et nous dit : « Le « roi a vu toutes les lettres et tous les papiers de vous, Alexan- « dre, parce que monseigneur de Bresse les a envoyés ici « (selon ce que moi François j'écris à Votre Seigneurie dans « la lettre incluse) ; il me reste peu de chose à vous dire, et « vous aurez à prendre congé du roi, qui adressera à votre « seigneur une bonne lettre qui contiendra tout, et vous la lui « porterez. » Et nous demeurâmes ainsi sur cette conclusion.

Ce matin nous avions rendez-vous pour notre audience ; mais Sa Majesté est allée à la chasse. Demain on verra ce qui se pourra faire ; et si moi Alexandre je puis être expédié, je partirai pour revenir près de Votre Excellence en allant voir en passant madame de Savoie pour savoir ce qu'elle dira. Je l'ai promis à Sa Seigneurie....

Monseigneur d'Argenton a grand crédit en cette cour ; il se

montre très-affectionné à Votre Excellence et s'est employé très-amicalement pour me faire expédier, moi Alexandre......

Tours, 29 novembre 1476.

FRANÇOIS PETRASANCTA.
et ALEXANDRE COLLETA.

Au duc de Milan [1].

A cette lettre était jointe une note écrite antérieurement où Alexandre Coleta racontait son arrestation à Briançon et tout ce qu'il avait eu à souffrir de la part du comte de Bresse ; elle se terminait en ces mots :

... De cette façon cessèrent les insolences et les témérités de Philippe, à la grande satisfaction, je l'espère, de Votre Altesse...

Quand Sa Majesté sera arrivée, j'irai la visiter, et ensuite j'en informerai Votre Seigneurie. Monseigneur d'Argenton vient de me faire dire très-confidentiellement que ledit Philippe a arrêté un courrier de Votre Seigneurie et qu'il a envoyé au roi les lettres que vous m'adressiez. Du reste il m'instruira de tout, parce que le roi lui a donné toutes les lettres, sans les lire lui-même [2].

Si les ambassadeurs milanais devaient désormais se trouver à l'abri des vexations du comte de Bresse, le rôle honteux qu'il remplit dans l'histoire, n'était du moins pas achevé, et nous aurons encore à retracer sa versatilité et sa perfidie.

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] Archives de Milan (trad.).

II

AMBASSADE DE COMMINES A FLORENCE.

(1478.)

Commines se rend à Florence afin d'assurer, en resserrant d'anciennes alliances, la suprématie de l'influence française dans le nord de l'Italie.

Les ambassadeurs milanais à Florence donnent les détails suivants sur l'arrivée du seigneur d'Argenton aux bords de l'Arno :

... Monseigneur d'Argenton a fait ici son entrée hier. Nous allâmes au-devant de lui, ainsi que tous les députés de la ligue et beaucoup de bourgeois, avec le magnifique Laurent, Lorenzino son cousin et un grand cortège de gens d'armes pour sa garde, en tenant compte des circonstances et de vos instructions. Dans une autre lettre, nous parlerons tout au long des conférences que nous avons avec ledit seigneur, qui jusqu'à ce moment s'est montré bien disposé envers Votre Altesse, à laquelle nous nous recommandons très-humblement.

JEAN ANGE DE TALENTIS
et PHILIPPE SACRAMORO.

Aux illustrissimes et excellentissimes seigneurs de Milan [1].

Nous avons raconté ailleurs [2] que Commines, pour encourager le zèle des Florentins, voulut leur donner un témoi-

[1] Archives de Milan (trad.).
[2] Tome Ier, p. 184.

gnage public de l'appui du roi de France en allant visiter leur camp.

Ceci eut lieu le 10 août 1478, comme nous l'apprennent les deux lettres suivantes écrites par les ambassadeurs milanais qui résidaient à Florence :

... De notre camp pas d'autre nouvelle. La situation demeure la même. Hier monseigneur d'Argenton est allé le voir, accompagné du seigneur Hugues de San-Severino et avec sa suite.

Florence, 11 août 1478.

JEAN ANGE DE TALENTIS
et PHILIPPE SACRAMORUS.

A l'illustrissime seigneur Jean-Jacques Simonetta, secrétaire du duc de Milan à Ferrare.

..... Nous envoyons à Vos Altesses la copie des instructions données par Sa Majesté le roi au magnifique Laurent et à monseigneur d'Argenton, traduites *ad verbum* du français en italien, comme le verront Vos Altesses, et en même temps nous vous adressons une minute de la convention. Vous verrez si elle vous plaît, sinon, on en rédigera une autre d'après le modèle que vous nous ferez parvenir et que vous nous commanderez. Ce soir ledit monseigneur d'Argenton devait revenir du camp. Le seigneur Hugues n'a pas été avec lui.

Nous avons reçu de notre camp les dépêches ci-jointes adressées à Vos Altesses.

Nous nous recommandons toujours humblement à Vos Altesses.

De Florence le 12 août 1478.

De Vos Altesses les dévoués serviteurs,
JEAN-ANGE DE TALENTIS
et PHILIPPE SACRAMORO.

Aux illustrissimes et excellentissimes princes les ducs de Milan [1].

[1] Archives de Milan (trad.).

Ces démonstrations belliqueuses prenaient du reste peu de place dans la vie si active de Commines : c'était d'un autre côté qu'il dirigeait les ressources de son esprit prudent et habile.

Le 12 août 1478 le duc de Milan écrit à ses ambassadeurs à Florence :

Ambassadeurs, nous désirons savoir ce que vous avez appris de monseigneur d'Argenton et du magnifique Laurent, quant au contenu du mandat qu'ils ont reçu du roi Très-Chrétien, et ce qui a été délibéré entre vous. Quoique nous pensions que la conclusion de cette affaire doive avoir lieu ici, nous nous rangerons toutefois à l'avis du magnifique Laurent. Il verra bien, croyons-nous, quel est le meilleur parti à prendre [1].

En effet d'actives négociations marquèrent le séjour de Commines à Florence. S'il rappela quelques anciennes réclamations de Louis XI, ce fut afin de se faire un mérite de ne pas insister sur ce point et d'amener plus aisément le duc de Milan à rompre avec l'Allemagne pour se rapprocher de la France.

Le 5 août, les ambassadeurs milanais rendent compte des premières conférences :

Illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs,

Ayant reçu avant-hier les lettres adressées au magnifique seigneur d'Argenton, nous les lui avons envoyées immédiatement. Dans l'après-dînée, nous nous sommes rendus quelques moments près de lui, et il nous fit beaucoup de raisonnements, dont la conclusion et les résultats sont ceux-ci, pour dire ce qui suffit et n'être pas trop long. D'abord il nous apprit qu'il

[1] Archives de Milan (trad.).

tenait de Vos Altesses ce que nous avons appris de Christophe de Bolla votre secrétaire. S'il a demandé que celui-ci vînt ici, c'était seulement, à ce qu'il nous a dit, parce qu'il sait le français. Néanmoins, ou lui ou nous ou quiconque aura mission de Vos Altesses, lui sera également agréable. Quant à ses bonnes dispositions il nous en fit beaucoup de démonstrations. Pour celles du roi envers Vos Altesses, il en donna des témoignages *verbis et ostensione litterarum*, en nous montrant aussi une commission qu'il nous dit avoir du roi Très-Chrétien son maître pour régler et rétablir toutes les choses entre Sa Majesté et Vos Altesses : il nous fit même voir le mandat en forme qu'il avait reçu dans ce but. En vertu de ce mandat, il peut recevoir l'hommage et le serment de fidélité de Vos Altesses pour Gênes et Savone, comme s'il était la propre personne du roi, et peut dresser *eadem auctoritate* les actes suffisants et les investitures qui seront requises, etc. Cela, dit-il, il est prêt à le faire où et autant de fois et de la manière qu'il plaira à Vos Altesses, sans hésitation aucune, de telle sorte qu'il est permis dès maintenant d'assurer Vos Altesses qu'elles peuvent tenir la chose pour faite, et *quando etiam* la commission dudit roi lui serait enlevée, il ferait et maintiendrait tout ceci pour vous, non qu'il ait le moindre motif de soupçonner un changement de résolution chez le roi, mais, s'il s'exprime ainsi, c'est afin de vous garantir que vous pouvez à cet égard être parfaitement tranquilles. Son intention paraît être que le relief se fasse à Milan, à son retour de Florence, comme le porte l'acte. Il a, ajoute-t-il, une autre commission, c'est de renouveler et de conclure les alliances etc., et cette commission, il l'a, nous dit-il, en commun avec le magnifique Laurent. Nous comprenons que son intention est de tout conclure ici, mais de faire la publication ailleurs, et pour deux motifs, c'est-à-dire pour convaincre ici la commune de l'autorité et des pouvoirs dont ils sont revêtus Laurent et lui, et en le publiant ailleurs de satisfaire madame de Savoie ; car elle en témoigne grand désir, et a fait à ce sujet beaucoup d'instances et de prières auprès du roi Très-Chrétien

son frère. Il veut agir avec elle de sorte que lorsqu'il sera à Milan et que les choses seront *tamen* conclues, il puisse l'en informer et lui montrer que tout se fait à son intervention. Nous qui ne nous proposons pas le même but, nous n'avons pas à entrer dans ces détails. Nous nous attachons seulement à le louer de ses bonnes dispositions et de ses démonstrations, et à lui exprimer adroitement la reconnaissance de Vos Altesses pour l'encourager et le fortifier dans ce bon esprit ; car en vérité il nous semble qu'il en est aussi animé qu'on peut le dire, et il en est de même quant aux bons rapports qu'il nous fait des parfaites dispositions de son seigneur le roi et aux témoignages qu'il nous en donne. En ce qui touche l'adresse avec laquelle il veut agir vis-à-vis de madame de Savoie, il nous recommande bien de vouloir garder pour nous tout ce qu'il nous en a dit, et nous le lui avons promis.

Hier comme nous étions avec le magnifique Laurent, la conversation tomba entr'autres choses sur ce monseigneur d'Argenton et sur l'arrivée de Christophe. Et comme nous essayions adroitement de savoir quelque chose de la mission et du caractère de ce seigneur, il nous dit qu'il avait les pouvoirs nécessaires pour l'une et l'autre affaire, qu'il lui semblait que le roi suivait la droite voie, et que ce seigneur mettait beaucoup de zèle dans l'une et l'autre affaire à la satisfaction complète de Vos Altesses. Quant à son caractère, il nous dit qu'en lui parlant *etiam aperte* de rémunération, il ne lui semblait point qu'il dût s'en fâcher aucunement, parce que dans son pays on n'y mettait pas de délicatesse, ni de scrupule. Laurent ajouta qu'il avait bien prévu une chose, c'est-à-dire que le roi ne demanderait pas d'argent pour cette conclusion et qu'il ne ferait plus aucune demande pour messire Robert. Quant à la demande d'argent, il nous dit qu'il n'y avait eu aucun pourparler à ce sujet, et quant à l'autre point, c'est-à-dire quant à messire Robert, il affirma aussi qu'il ne pouvait en être question, surtout maintenant qu'il est allé à Gênes et s'est attaché au roi Ferdinand [1].

[1] Robert de San-Severino. Voyez tome Ier, pp. 175, 177, 178 et 181.

Monseigneur d'Argenton nous a tenu, quant au fait de messire Robert, le même langage, et *hoc magis* que le roi avait dernièrement résolu de se séparer de lui en lui donnant une pension annuelle de vingt mille francs plutôt pour la décharge de l'honneur du roi que par affection ; mais il a gâté son affaire par une défection trop prompte, avant d'avoir reçu les lettres du roi, et ainsi Sa Majesté doit être fort heureuse d'en être débarrassée, mais elle est aussi fort mécontente qu'il soit allé à Gênes et qu'il se montre hostile à Vos Altesses.

En ce qui touche ce que Vos Altesses m'ont commandé de faire avec monseigneur d'Argenton, quand nous aurons les papiers et les lettres de Christophe de Bolla, veuillez nous donner vos instructions : nous nous y conformerons en tout. Nous nous recommandons toujours très-humblement à Vos Altesses.

Florence, 5 août 1478.

De Vos Altesses les dévoués serviteurs,
JEAN-ANGE DE TALENTIS
et PHILIPPE SACRAMORO.

Aux illustrissimes et excellentissimes princes et seigneurs les ducs de Milan [1].

Une longue dépêche écrite cinq jours plus tard rapporte la marche et la conclusion des négociations :

Illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs,

Avant-hier et hier soir nous nous sommes réunis pour la seconde fois avec le magnifique seigneur d'Argenton et le magnifique Laurent, pour conférer et pour examiner ce qu'il y aurait à faire quant au renouvellement des alliances et au relief des fiefs. A cet égard, le magnifique seigneur d'Argenton commença à toucher quelques mots des volontés antérieures de son seigneur en ce qui concerne le fait de messire Robert et la question

[1] Arch. de Milan (trad.).

d'argent. Ce qui regarde messire Robert, a été résolu tout naturellement, nous déclara monseigneur d'Argenton, puisqu'il a renoncé au patronage du roi Très-Chrétien et a agi contrairement à ses desseins en s'associant à l'entreprise de Gênes et en se mettant au service du roi Ferdinand contre Vos Altesses. Monseigneur d'Argenton n'avait donc qu'une chose à dire, c'est qu'il avait lui-même gâté son affaire. Quant à la question d'argent, il nous fit connaître qu'il lui semblait qu'il y avait lieu de s'en occuper pour savoir quelle était l'intention de Vos Altesses et quelle était la commission que vous nous avez donnée. Nous lui répondîmes que sur aucun de ces deux points nous n'avions aucune commission ; mais, pour l'instruire de ce que nous pensions des intentions et de la pensée de Vos Altesses, nous lui racontâmes tout ce que nous savions des tentatives qui avaient été faites à ce sujet, alors que vivait encore feu l'illustrissime duc Galéas. En ce temps, bien que Sa Majesté insistât assez sur la question, néanmoins, connaissant la volonté de Son Excellence et les puissantes considérations pour lesquelles il ne semblait honorable, ni pour une partie ni pour l'autre, de débattre une question d'argent, elle se borna spontanément à demander le renouvellement et la confirmation des alliances et le règlement des fiefs, sans y mêler davantage la question d'argent. Nous dîmes que monseigneur d'Argenton lui-même en devait être parfaitement informé, attendu que feu François de Petrasancta, ancien envoyé de l'illustrissime duc Galéas, avait eu commission de Son Excellence d'employer l'amicale intervention du magnifique seigneur d'Argenton. Nous ajoutâmes que si l'on s'était actuellement adressé à Sa Majesté, ce n'était point qu'il fût grandement nécessaire *in jure* d'une pareille reconnaissance nouvelle, puisque les personnes de Vos Altesses étaient *nominatim* comprises dans un grand nombre de traités, mais que cela se faisait pour rendre notoire à toutes les puissances du monde quelles étaient l'affection et l'intimité du seigneur roi vis-à-vis de Vos Excellences, et *similiter* quels étaient le dévouement et le respect de

Vos Altesses pour Sa Majesté, et que maintenant, si l'on soulevait une question d'argent, cette question effacerait tout ce que l'on savait de cette sincère intelligence qui doit exister entre Vos Excellences et Sa Majesté. Le seigneur d'Argenton parut, après cette question d'argent, vouloir s'attacher au billet de cinquante mille ducats que ledit feu illustrissime seigneur lui donna autrefois [1], disant que c'était une avance sur les subsides qu'il devait envoyer ; il argumenta aussi de la quittance qu'il lui fit pour les trois années à venir. Nous lui montrâmes par les actes qu'ils n'avaient pas été donnés, ni par obligation aucune, ni comme avance, mais comme simple don, qu'ils avaient été ainsi acceptés, et que la quittance qu'on en donna pour ces trois années, ne constatait aussi qu'un acte de volonté libérale et spontanée. La conversation s'arrêta là, et l'on en vint à rechercher ce qu'il y avait de mieux à faire tant pour le renouvellement des alliances que pour le relief des fiefs, et à examiner les formes qui conviendraient pour le renouvellement et la conclusion des alliances.

Nous savons que Sa Majesté et le magnifique Laurent sont très-portés à consentir au renouvellement et à la confirmation des alliances, et quoique monseigneur d'Argenton ait touché les deux questions susmentionnées, il nous semble en vérité que c'était plutôt avec l'idée de soutenir, en suivant son mandat le mieux qu'il le pourrait, les intérêts de son seigneur, ou plutôt pour montrer qu'en y renonçant il nous faisait des concessions plus considérables. Dans cette persuasion, après avoir vu son mandat, nous vînmes aussi à lui montrer les actes prémentionnés. Quand il les eut vus, et après quelque débat à ce sujet, nous arrivâmes à cette conclusion que pour le moment nous avions assez discuté, et l'on fixa une autre réunion pour hier à la même heure. C'est ce qui eut lieu. Le seigneur d'Argenton commença par s'occuper de ces traités et des questions qui s'y rapportent. Il parla brièvement du duc d'Orléans et

[1] Voyez tome Ier, p. 136.

dit ensuite que le roi avait quelque motif de croire que Vos Altesses avaient un envoyé auprès de l'empereur et qu'elles lui offraient de fortes sommes pour l'investiture du duché de Milan, que si cela était vrai, il ne serait ni convenable, ni loyal de renouveler et de confirmer les alliances avec son seigneur, qu'il fallait avant tout abandonner ces pratiques avec l'empereur, d'abord, parce que l'empereur, par rapport à son fils, est un ennemi dudit seigneur roi, *item*, parce que lui remettre une grosse somme de deniers, ce serait les employer au dommage de son seigneur ; car on peut croire que l'empereur fournirait à son fils quelques subsides d'argent, *in futurum annuum ;* et s'il donnait cette investiture, ce serait avec l'espérance et peut-être avec l'assurance de recevoir ces sommes. Par conséquent, pour remédier à cet état de choses, il lui semblait que Vos Altesses devaient s'obliger à ne pas avoir d'envoyé près de l'empereur, *vel saltem* à ne pas lui donner d'argent, tant que le roi Très-Chrétien serait en guerre ouverte avec son fils. Il déclara que quant à cette obligation il suffirait que Vos Altesses s'engageassent par des lettres spéciales. Nous répondîmes que nous croyons que toute proposition qui tendrait à engager Vos Altesses à retenir l'argent, serait bien reçue et agréable, surtout parce que les raisons que Vos Excellences font valoir vis-à-vis de l'empereur, sont d'une telle force qu'il n'y a pas lieu de songer au rachat à prix d'argent, que néanmoins il nous semblait plus convenable de réserver ces propositions pour les présenter à Vos Altesses, quand le magnifique seigneur d'Argenton se rendrait près d'elles, et *interim* qu'il ne fallait pas pour cela différer de traiter du renouvellement des alliances. De plus pour éclaircir ce qu'on avait rapporté de votre député auprès de l'empereur, nous lui dîmes que nous ne savions pas qu'on eût choisi d'autres ambassadeurs que messire Gérard Colla et messire Guido-Antonio Arcimboldo, qui furent envoyés immédiatement, selon la coutume, pour le relief du fief et pour faire les protestations dues, comme ils le firent, mais ils revinrent aussitôt ; que depuis on ne lui avait

député aucune autre personne à notre connaissance ; qu'il était vrai qu'on avait dit que le comte Palatin avait fait demander un envoyé à Vos Altesses, et qu'il s'était rendu près de lui, mais que ce ne fut pas comme ambassadeur, et que c'était peut-être là la cause de l'erreur de ceux qui disaient qu'un ambassadeur avait été envoyé à l'empereur. Le seigneur d'Argenton témoigna qu'il n'était pas irrité qu'on eût envoyé vers le comte Palatin. Ces paroles dites, le magnifique Laurent commença à déclarer, avec quelques préambules, que puisqu'il avait plu à Sa Majesté le roi de l'associer en cette affaire au magnifique seigneur d'Argenton, comme serviteur de Sa Majesté et de Vos Altesses, il dirait son opinion, et il fit remarquer que si Sa Majesté avait fait quelque réclamation au sujet de messire Robert et de l'argent, c'était qu'à cette époque, par suite des guerres où elle était engagée, elle éprouvait d'évidentes nécessités d'hommes et d'argent, et que, Vos Altesses se trouvant alors en paix, sa conduite était aisée à expliquer ; mais qu'actuellement du côté de Sa Majesté ces motifs avaient cessé, et que Vos Altesses d'autre part étaient exposées à des dépenses. Il pensait donc que cette confirmation qu'il verrait avec plaisir, devait se faire libéralement et sans aucune exception, que son collègue ledit magnifique seigneur d'Argenton était du même avis, et qu'il croyait que cela plairait aussi à Sa Majesté le roi ; car lorsqu'il s'adressa à lui, il le trouva plein de bienveillance et de bonnes dispositions. Le roi lui fit notamment savoir que ce qu'il désirait le plus, c'était que ses publiques démonstrations et ses assurances envers Vos Altesses fussent reçues de la même manière. Ainsi, de quelle façon que le renouvellement se fasse, Sa Majesté en demeurera contente. Il s'en remettait toutefois modestement audit magnifique seigneur son collègue, lequel (nous passons beaucoup de ses paroles) nous montra tout ce qu'il avait fait, depuis qu'il avait quitté le roi, en faveur de Vos Altesses, et comme conclusion il tomba d'accord avec nous et avec le magnifique Laurent pour atteindre libéralement ce résultat. Nous traitâmes ensuite du

mode et de la forme de l'acte. Le magnifique seigneur d'Argenton nous montra une formule très-courte en langue française par lettres patentes ; elle comprenait toutefois l'essentiel et la conclusion de ce qui se doit faire actuellement, sans rappeler les actes antérieurs. Nous lui avons exprimé le désir de conserver la forme des premières conventions en latin, et nous avons proposé d'en rédiger une minute, de la lui montrer et de la porter à la connaissance de Vos Altesses, en même temps que nous vous ferions connaître leurs motifs, leur mandat et leurs dispositions amicales. Ils y consentirent et se montrèrent contents que la chose se fît ainsi. Voilà donc à quel point nous en sommes demeurés. Pour que Vos Altesses soient parfaitement au courant de tout, nous vous faisons connaître que le mandat qu'ils ont, est le même pour l'un et pour l'autre, et non *in solidum ;* et à cause de cela il faut que le magnifique Laurent au besoin y intervienne ici, et que Vos Altesses envoient un mandat convenable. L'acte de relief du fief, parce qu'il regarde monseigneur d'Argenton seul, pourra se faire chez vous ; et il se propose de le passer à son retour en arrivant à Milan. Item, parce que ledit seigneur nous assure qu'en semblable cas l'usage est que quand les actes sont passés et conclus, chaque partie reprend son mandat et ses pouvoirs, il paraît vouloir en faire de même actuellement. Il nous a paru bon d'en donner avis à Vos Altesses, afin que vous puissiez en profiter et afin que vous puissiez nous instruire de tout ce que nous avons à faire. La formule que Vos Excellences nous ont envoyée pour le traité, ne peut être adoptée, parce qu'elle comprend *semel et simul* la confirmation et le relief et *quantum expedit* les alliances et les fiefs. Ces deux choses doivent être arrêtées par deux conventions séparées : l'une sera réglée ici, celle des alliances ; l'autre le sera à Milan, c'est-à-dire celle du relief et de la confirmation des fiefs ; mais les considérants et la conclusion seront conservés, tout en faisant des conventions séparées qui seront rédigées *simul et semel.* Si telles ne sont pas les dispositions de Vos Altesses, vous voudrez bien nous en instruire ; nous n'irons pas au delà de notre commission.

Nous nous recommandons humblement à Vos Altesses.

Florence, 10 août 1478, à cinq heures du soir.

JEAN AUG. DE TALENTIS
et PHILIPPE SACRAMORUS.

Aux illustrissimes et excellentissimes princes et seigneurs les ducs de Milan [1].

Dans la lettre suivante, il n'est plus question que de formes et de détails de rédaction :

Illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs,

Monseigneur d'Argenton nous ayant fait demander si nous avions préparé le projet d'acte, nous lui avons montré la copie dressée sur le modèle que nous avons envoyé à Vos Excellences. La teneur a paru lui en plaire ; mais il a fait deux observations : l'une, c'est qu'il voulait que l'acte fût en forme de lettres patentes, et non de contrat, ce qui était plus conforme à l'usage de France, et quelles que fussent les raisons que nous pussions alléguer, il ne nous fit jamais d'autre réponse que : « J'y pen« serai » ; l'autre regardait la conclusion et le passage où il est dit : *et confirmant* etc., *quascumque ligas et obligationes*, etc. Il ne voulait point que par cette expression générale on pût comprendre le relief des fiefs de Gênes et de Savone. Nous avons conféré de la première observation avec le magnifique Laurent. Il est persuadé qu'il fera revenir le seigneur d'Argenton de cette opinion. Nous attendons les ordres de Vos Altesses et leurs instructions sur ce que nous avons à faire. Nous ne nous en écarterons pas d'un iota.

Nous nous recommandons humblement à Vos Altesses.

Florence, 15 août 1478.

De Vos Altesses les dévoués serviteurs,
JEAN AUG. DE TALENTIS
et PHIL. SACRAMORUS.

Aux illustrissimes et excellentissimes princes et seigneurs les ducs de Milan [2].

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] Archives de Milan (trad.).

Les réponses que Sacramoro et son collègue attendaient de Milan, ne tardèrent point à leur parvenir. Nous les mettrons sous les yeux du lecteur :

Ambassadeurs, avant-hier nous avons expédié les instructions nécessaires pour conclure avec les magnifiques monseigneur d'Argenton et Laurent de Médicis, commissaires et mandataires du roi Très-Chrétien, le renouvellement de la ligue et de la bonne amitié qui existe entre Sa Majesté et nous. Depuis nous avons reçu vos lettres du 12, et en même temps le projet de la convention. Ce projet nous paraît bien fait ; et comme nous vous l'avons annoncé par une lettre précédente, nous vous répétons par celle-ci que ledit renouvellement doit se faire en remettant nos pouvoirs aux dits mandataires royaux comme ils l'ont demandé, en échange des leurs, avec toutes les marques convenables d'affection et de bienveillance. Dès que tout sera conclu, nous vous enverrons les actes authentiques et ledit contrat. . . . .

. . . .

Milan 16 août 1478[1].

Ambassadeurs, nous avons pris un extrême plaisir au renouvellement de la ligue avec le roi Très-Chrétien, et nous voulons que vous adressiez les plus vifs remercîments à monseigneur d'Argenton, s'il n'est pas encore parti, et au magnifique Laurent pour leur coopération. Vous conviendrez avec les notaires qui ont passé le contrat et l'acte, de ce qui leur est dû légitimement ; et aussitôt que vous nous en aurez donné avis, nous vous l'adresserons par l'intermédiaire d'une banque.

De Ferrare nous attendons la dernière résolution de cet illustrissime seigneur, et, d'accord avec ses ambassadeurs qui sont ici, nous avons écrit au nôtre, qu'il n'a qu'à prendre congé

[1] Archives de Milan (trad.).

immédiatement si ledit seigneur temporise et traine l'affaire en longueur.

Milan 23 août 1478 [1].

Il n'y avait plus qu'à faire délivrer par devant notaires les copies authentiques des traités, et les lettres suivantes qui se rapportent à ces formalités, n'offrent d'intérêt que par ce que nous y trouvons le nom du seigneur d'Argenton toujours placé avant celui de Laurent de Médicis :

Illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs,

J'ai réclamé les actes du renouvellement et de la confirmation des ligues, conclus ici avec monseigneur d'Argenton et le magnifique Laurent au nom de Sa Majesté le roi Très-Chrétien. Maître Simon d'Astagia m'a promis qu'ils seraient tous expédiés demain en forme authentique, et qu'ensuite à notre première demande nous pourrions les avoir, ainsi que les pouvoirs qu'il a gardés par devers lui, des dits seigneurs d'Argenton et Laurent. Quant au paiement de ses honoraires et de ceux de son collègue, il n'a pas encore voulu donner une réponse catégorique, mais il s'en rapporte à Vos Altesses, en disant qu'elles sont aussi sages que libérales ; et comme j'exprimai le désir de connaître ce qu'il en pensait, il m'a dit qu'il verrait son collègue et qu'il me répondrait ensuite.

Je me recommande toujours humblement à Vos Altesses.

Donné à Florence le 1er jour de septembre 1478.

PHILIPPE SACRAMORUS.

Aux illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs les ducs de Milan [2].

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] Archives de Milan (trad.).

Illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs,

J'ai réclamé des notaires l'expédition de l'acte du renouvellement des ligues contractées ici avec les mandataires de Sa Majesté le roi Très-Chrétien, savoir monseigneur d'Argenton et le magnifique Laurent. Je viens de recevoir cet acte, avec le mandat original desdits mandataires. Je les envoie à Vos Altesses sous ce pli. Je n'ai pu encore obtenir d'eux le chiffre de leurs honoraires. Ils s'en rapportent à Vos Altesses et seront satisfaits de tout ce qu'elles leur voudront donner.

Florence, 5 septembre 1478.

PHILIPPE SACRAMORUS.

Aux illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs messeigneurs les ducs de Milan [1].

Nous avons vu ailleurs [2] que la seigneurie de Florence fit à Commines, lors de son départ, de riches présents. La lettre suivante de Philippe Sacramoro donne quelques détails de plus :

J'apprends que la seigneurie a fait des dons à monseigneur d'Argenton, lors de son départ, pour une valeur de quatre à cinq cents ducats, et que Laurent lui a offert des joyaux pour une valeur d'environ trois cents ducats. Les dépenses que l'on a faites pour lui ici, montèrent habituellement à douze ducats par jour.

PHIL. SACRAMORO [3].

Le jeune duc de Milan chargea son ambassadeur à Casal Antoine d'Applano d'annoncer au marquis de Montferrat ce qui venait de se passer à Florence :

[1] Archives de Milan (trad.).
[2] Tome Ier, p. 191.
[3] Arch. de Milan (trad.).

Antoine, le magnifique seigneur d'Argenton, conseiller et ambassadeur du roi Très-Chrétien, ayant été envoyé aux excellentissimes seigneurs Florentins, et Sa Majesté, qui a témoigné par tous ses actes de ses bonnes dispositions envers nous et nos affaires pendant que ce seigneur était à Florence, ayant adressé le mandat convenable tant à lui qu'au magnifique Laurent pour confirmer notre ligue et recevoir le relief du fief de Gênes, nos seigneurs les ducs, en vertu de ce mandat, ont ratifié cette ligue, et le seigneur d'Argenton s'est réservé de confirmer le fief à son retour ici, ce qui aura lieu mercredi prochain. Nous passerons cet acte solennellement, et *etiam ad abundantiorem cautelam*, en confirmant de nouveau la ligue, outre la confirmation déjà faite à Florence.

Nous voulons que vous notifiiez le tout à l'illustrissime seigneur marquis, étant assuré que Sa Seigneurie en recevra du plaisir et du contentement comme d'une chose qui contribuera beaucoup à l'avantage des affaires de notre État.

Donné à Milan, le 28e jour d'août.

ALEXANDRE [1].

La réponse d'Antoine d'Applano porte la date du 11 septembre :

Illustrissimes et excellentissimes dame et seigneurs, je me recommande toujours à la bonne grâce de Vos Altesses.

L'illustrissime seigneur marquis m'a prévenu qu'il viendrait aujourd'hui ici. Je suis allé au devant de lui à environ deux milles, et je lui ai fait connaître, en chevauchant avec lui, tout ce que Vos Altesses m'ont écrit. Je l'ai remercié de la copie de la lettre de Gênes que je vous ai envoyée et à laquelle il a été répondu avec une grande prudence. Je lui ai aussi touché deux mots de sa manière devoir, fort bonne et très-sage en ce qui touche l'affaire de la ville de Savone, qui *aliquo modo* ne peut

[1] Archives de Milan (trad.).

être aliénée, surtout depuis que l'on vient d'obtenir de monseigneur d'Argenton une nouvelle réinvestiture de Gênes. J'ai longuement parlé de ce seigneur, de son arrivée à Milan, de la ratification de la ligue confirmée à Milan, bien qu'elle fût déjà ratifiée à Florence, de l'illustrissime duc de Ferrare, qui est allé à Florence, de la grande joie des excellentissimes seigneurs Florentins, qui sont heureux de le voir agir si libéralement envers eux, etc.

De Casal, le 11 septembre 1478.

Ant. de Applano.

Aux illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs la duchesse et les ducs de Milan[1].

Nous avons cité ailleurs des lettres[2] où l'on voit Antoine d'Applano suivre d'un œil attentif et quelque peu inquiet les voyages et les intrigues du seigneur d'Argenton.

Commines s'était dirigé de Florence vers Milan, de Milan vers Turin.

J'ai déjà reproduit une lettre de l'ambassadeur Jean Bosio, du 18 septembre 1478, sur le séjour que fit Commines en Piémont. Celle qui suit[3], est antérieure de trois jours et donne des détails intéressants qui compléteront ceux que nous connaissons déjà :

. . . .

Je désirais m'instruire sans retard de ce qu'il y avait de vrai dans les négociations de ce mariage[4]. Dès que je me trouvai avec ledit secrétaire, j'employai un langage convenable à l'hon-

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] Tome Ier, pp. 175-177.

[3] Bosio s'y réfère dans la lettre que j'ai publiée, tome Ier, p. 207.

[4] Le mariage du prince de Tarente et d'Anne de Savoie, que Louis XI avait fait conclure le 1er septembre de cette année.

neur de Vos Excellences, selon mon devoir; mais je n'en obtins rien si ce n'est que Madame étant malade et désirant avant de mourir voir se faire cette alliance, le roi a voulu lui faire ce plaisir à ses derniers jours. Je m'enquis de la dot et s'il n'y avait pas d'autres conventions, mais je ne reçus pas de réponse. J'allai chez le magnifique seigneur d'Argenton à qui je racontai que je m'étais trouvé avec le secrétaire; et, après les politesses habituelles, je laissai soupçonner que le secrétaire m'avait fait connaître les conventions faites entre les deux rois, bien qu'il ne se fût pas ouvert complétement avec moi. Monseigneur Argenton me dit alors : « Les conventions « sont celles-ci *scilicet* : le roi de France promet de donner à « don Frédéric [1] le comté de Roussillon ou autant de revenus « dans le royaume de France, à moins que le roi Ferdinand ne « réussisse à obtenir du roi d'Espagne, avec l'autorisation de « son père le roi d'Aragon, qu'on consente à laisser libérale- « ment à la couronne de France ce comté tel que le roi l'occupe « par force. *Tunc* il le donnera à don Frédéric, et on l'en « investira comme d'un bien relevant de la couronne de « France. » Il me dit aussi qu'il avait tout appris confidentiellement du secrétaire du roi, qui est des plus influents et par les mains de qui a passé tout cet arrangement [2]... Je lui demandai à ce sujet son opinion. Il me répondit : « Si le « roi Ferdinand accepte des revenus en France, il n'en jouira « pas longtemps avec don Frédéric. Il surgira des difficultés, « parce que les Français sont les ennemis naturels des Ara- « gonais. Je ne puis me persuader que l'on donne *ex* « *nunc* le comté, à moins que le roi n'ait envie de trans- « mettre ses droits à la maison d'Aragon. En effet si don « Frédéric possédait ce comté, il n'en y aurait pas moins « matière à des querelles réciproques, comme celles qui divisent

[1] Le prince de Tarente.

[2] Maître Jean Caumont, secrétaire de Louis XI; voyez tome Ier, p. 203.

« les Français et les Aragonais. Quant au consentement du roi « d'Espagne d'abandonner ce comté à la couronne de France, « le donnât-il, j'ai la certitude que son père le roi d'Aragon « n'y adhérerait jamais. En d'autres temps on a essayé d'obte- « nir cela de lui de diverses manières, et jamais il ne l'a voulu. « Peut-être changera-t-il maintenant d'intention, puisque le « roi Ferdinand est son gendre ; mais je regarde la chose « comme difficile. »

Vendredi les seigneurs évêques n'ont pas jugé à propos de partir de Verceil, à cause de la longueur des offices funèbres [1].

Quand monseigneur d'Argenton est arrivé, on ne lui a fait aucune réception. Quelques écuyers de la cour et quelques officiers de la maison lui ont fait visite. Il a vivement insisté pour que je chevauchasse en sa compagnie . . . .

De Turin, le 15 de septembre 1478.

De vos Excellences le très-fidèle serviteur,
JEAN ALOYSE BOSIUS.

Aux illustrissimes et excellentissimes seigneurs les ducs de Milan [2].

[1] On y célébrait les obsèques de la duchesse de Savoie. Voyez tome Ier, p. 194.

[2] Archives de Milan (trad.).

III

AFFAIRES D'ITALIE.

(Octobre 1478 — janvier 1479.)

Commines revenait d'Italie plus puissant que jamais. Il avait réussi dans ses négociations et s'était montré plus habile que les diplomates italiens eux-mêmes. Tels étaient ses nouveaux titres à la faveur croissante de son maître.

Commines rentré à la cour de Louis XI continua à diriger toute la politique française en Italie. Peu après son retour nous le voyons s'efforcer de s'emparer de lettres qui avaient été adressées au Pape. De qui émanaient-elles et quel en était l'objet? Nous manquons d'éclaircissements à cet égard ; mais il est probable qu'elles avaient été écrites par cet évêque de la maison de Frégose qui au mois de septembre 1478 fut reçu en audience par Louis XI [1].

On écrit à ce sujet de Milan à l'ambassadeur Jean Cagnola :

. . . .

Monseigneur d'Argenton connaît parfaitement ceux qui ont porté les lettres en cour de Rome. Suivant ses instructions, nous avons immédiatement écrit à Pavie, à Plaisance et à Parme qu'on interceptât et qu'on saisît les lettres ; mais les messagers

[1] Voyez tome Ier, p. 210. Peut-être Urbain de Fiesque, évêque de Fréjus. Comparez Duclos, t. II, p. 336.

étaient déjà passés. Vous pourrez le faire savoir audit seigneur d'Argenton. . . . .

Milan 14 octobre 1478 [1].

Commines continuait à entretenir de fréquentes relations avec Milan et avec Florence.

Nous avons vu qu'il adressa à la duchesse de Milan la copie d'une lettre de Louis XI, du 8 septembre 1478 [2]. Il est probable que ce fut cette même lettre qu'il fit parvenir à Laurent de Médicis, et celui-ci de son côté la communiqua à son fils qui se trouvait en ce moment aux bords de l'Adda :

Au magnifique Laurent, mon père très-honoré,

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui à cette heure vos lettres du 3 et du 6 de ce mois. Comme je n'ai tenu ni route, ni sentier, elles ont été expédiées à Milan, puis de Milan à Parme ; et comme j'avais quitté le Parmesan pour me rendre à Pavie, le commissaire de Parme, ne sachant pas la route que je suivais, les envoya par la poste à Lodi de telle sorte que, comme je l'ai dit, je viens seulement de les recevoir toutes les deux à la fois. En ayant pris lecture, je vous remercie de la copie que vous m'avez envoyée de tout ce qu'écrit le roi de France à monseigneur d'Argenton. Pour ces affaires de France il me semble que Votre Magnificence ne peut et ne doit qu'en porter un jugement très-favorable, et il en est de même de la nouvelle de la conclusion que vous avez prise selon le mandat du seigneur de Forli [3].

A cette époque un des hommes les plus habiles dont se

[1] Archives de Milan (trad.).
[2] Tome Ier, p. 208. Cf. p. 220.
[3] Archives de Milan (trad.).

soit honorée la diplomatie italienne au XVe siècle, représentait en France l'État de Milan. Nous nous félicitons de pouvoir reproduire quelques nouvelles dépêches d'André Cagnola.

Le lecteur connaît déjà la première lettre qu'il adressa lors de son arrivée à Tours [1]. La seconde, écrite six jours après, n'est pas moins intéressante :

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

Voilà déjà plusieurs jours que je retarde le départ du courrier afin d'annoncer à Vos Altesses la résolution prise par le roi Très-Chrétien pour régler les affaires d'Italie ; et comme jusqu'ici je n'ai reçu aucune assurance, ni appris aucune résolution, j'ai attendu. Cependant le courrier qui m'a remis vos lettres du 30 du mois dernier, devant repartir, *imo* me pressant de hâter son retour, il m'a paru bon de faire connaître à Vos Altesses tout ce qui s'est passé jusqu'ici. Depuis la première visite que nous fîmes à Sa Majesté, nous n'avons pu en obtenir d'audience. La cause en a été un fort refroidissement de Sa Majesté, accompagné de catarrhe, qui lui a causé un tel accablement qu'elle n'a pu recevoir personne, de sorte que, *nec universaliter*, *nec particulariter*, nous ne l'avons pu voir. Sa Majesté nous a toutefois envoyé presque chaque jour ses conseillers, c'est-à-dire le grand chancelier, monseigneur d'Argenton, monseigneur d'Arpajon, le président et le maître des requêtes. Nous sommes entrés avec eux en beaucoup de pourparlers, en ce qui touche les instructions des ambassadeurs qu'elle veut envoyer en Italie. Ils nous demandaient de vouloir leur apprendre quelle était l'opinion de Vos Seigneuries au sujet de la ligue, nous assurant que Sa Majesté veut dire et faire tout ce qui vous semblera bon, et s'exprimant toujours dans un langage doux et poli. Comme nous ne leur pouvions rien répon-

[1] Tome Ier, p. 219.

dre si ce n'est ce que nous avons *in mandatis*, Sa Majesté résolut finalement de les envoyer avec la commission de dire et faire tout ce que vous leur conseillerez au sujet de la ligue. Nous en étions à ce point, quand nous avons reçu les lettres de Vos Altesses avec la minute incluse des instructions que vous voudriez que l'on délivrât aux ambassadeurs du roi. Elles me furent remises aujourd'hui une demie heure avant le jour ; et d'après l'ordre de Vos Excellences, je les ai montrées d'abord à l'ambassadeur de Florence, et, après en avoir délibéré avec lui, à tous les autres envoyés. Elles leur ont plu grandement ; mais celui de Venise, n'ayant jusqu'ici pas reçu d'avis de la seigneurie, n'a rien voulu dire, bien qu'il les porte aux nues. Nous avons résolu, l'envoyé de Florence et moi, de les traduire ce soir en latin, et puis nous les ferons présenter adroitement, de sorte que nous croyons qu'elles seront ainsi expédiées avec l'annexe pour que *addatur et mutetur secundum voluntatem dominorum confoederatorum*. Nous rendrons compte à Vos Altesses de tout ce qui se fera ultérieurement.

Cette ambassade sera fort honorable, parce qu'à ces deux seigneurs se joindront plusieurs autres hommes distingués, mais séculiers, que par un autre courrier je vous ferai connaître *in scripto* [1]. On me dit qu'il y aura plus de cent cinquante chevaux. Les nouvelles des affaires de Gênes et de Florence m'ont été fort agréables, et aussi à mes magnifiques compagnons. Nous avons tout communiqué audit seigneur d'Argenton, qui en a éprouvé beaucoup de plaisir. Il annonce que demain j'aurai une audience du roi. Je le remercierai comme il le mérite pour les avis si bienveillants qu'il a donnés à Vos Altesses. En continuant à tout communiquer audit seigneur, j'expédierai tout ce qui est contenu dans mes instructions particulières. Pour le moment, je ne m'étendrai pas davantage. Je vous écrirai plus

[1] Cette ambassade de Louis XI en Italie comptait parmi ses membres Gui d'Arpajon, Antoine de Morlhon, président au parlement de Toulouse, Jean de Voisins, Pierre de Caraman, etc.

amplement par un autre courrier. Je me recommande humblement à Vos Altesses.

Tours, le 12 de novembre 1478.

JEAN ANDRÉ CAGNOLA.

Aux illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs les ducs de Milan [1].

Neuf jours après, autre dépêche de Cagnola. Elle est conçue en ces termes :

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

Ce matin monseigneur d'Argenton me fit dire qu'il voudrait bien m'entretenir et qu'il serait volontiers venu chez moi ; mais comme il ne pouvait s'éloigner des Montils, il me priait de passer chez lui : c'est ce que je fis. Il me dit que Sa Majesté était véritablement bien disposée à faire tout ce qu'elle pouvait dans l'intérêt de Vos Excellences et de leurs États, et qu'elle n'y faillirait pas, qu'il n'était pas besoin de lui adresser des remercîments pour les avis qu'il donnait, etc., que c'était peu de chose en comparaison de ce qu'il ferait pour Vos Excellences à l'occasion. Il ajouta que certainement Sa Majesté, quand elle songe que du côté de Vos Excellences on n'a pas cherché à lui être agréable en choses futiles et de peu d'importance, se refroidit beaucoup et parfois se montre irritée ; il nous dit que Sa Majesté, comme vous le savez, désire beaucoup d'avoir Donato de Conte [2] parce que c'est un homme de valeur, pour l'employer ici à son service et qu'elle vous a déjà fait comprendre ce désir ; mais jamais vous n'avez voulu lui faire ce plaisir, et le roi en conclut qu'il pourrait difficilement espérer qu'on s'efforçât de lui complaire en choses d'importance. Monseigneur d'Argenton me dit que Sa Majesté m'avait déjà entretenu sans résultat de cet objet, *etiam* que son indisposition l'avait empê-

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] Voyez tome I, p. 227.

chée de me donner une audience particulière. Il me supplia de vouloir engager Vos Altesses à complaire à Sa Majesté et à lui donner Donato ; et si vous éprouvez quelque crainte, il assure que Sa Majesté vous accordera toutes les promesses et les garanties qu'il sera possible, pour que Vos Excellences soient assurées que ce Donato ne pourra jamais rien faire contre vous. Je lui ai répondu que si Vos Excellences n'ont pu complaire à Sa Majesté en ce point, ce n'est pas que vous ne soyez très-disposés à lui être agréable en choses plus importantes, car Sa Majesté doit être certaine qu'elle peut disposer et de vos États et de toutes vos ressources, mais que Donato a tendu tant d'embûches contre votre État, et qu'il est peut-être encore animé de si mauvaises intentions (car *qui nocent primo*, etc.) que vous ne pouviez croire qu'il fût dans l'intention de Sa Majesté de mettre en péril cet État, puisque cela ne saurait être avantageux à Sa Majesté, laquelle plus tard en recevrait grand déplaisir, à cause de l'amour qu'elle porte à Vos Altesses et à leur État. Je lui dis de plus que j'en écrirais volontiers à Vos Altesses, que je vous ferais connaître le désir de Sa Majesté, que vous en feriez l'objet de vos réflexions et de vos délibérations, et que vous vous arrêteriez au parti qui vous paraîtrait le plus utile et le plus salutaire. Le seigneur d'Argenton me fit de grandes instances à ce sujet et me dit qu'actuellement on ne pourrait faire un plus grand plaisir au roi. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que je me recommande humblement à Vos Altesses.

Tours, 21 novembre 1478.

JEAN ANDRÉ CAGNOLA.

Aux illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs messeigneurs les ducs de Milan[1].

Ici se place la lettre de Cagnola, du 28 novembre 1478, que nous avons déjà publiée[2]. Immédiatement après vient

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] Tome I, p. 222.

celle du 1er décembre, que nous publions pour la première fois :

Illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs,

Vos Altesses auront vu par mes dernières dépêches que je faisais tous les efforts possibles pour avoir les lettres que le roi Très-Chrétien adresse à ceux d'Asti, etc. Je vous informe par la présente que je les ai obtenues par l'entremise de monseigneur d'Argenton, qui rend réellement les offices d'un bon ami à Vos Excellences. Je les envoie jointes à la présente avec la traduction italienne, afin que vous compreniez bien le tout. Vos Excellences pourront les faire parvenir à Asti par un homme qui revêtirait la livrée de courrier du roi, afin de leur donner plus de relief. Et en vérité, elles me semblent de bonnes lettres très-favorables à Vos Excellences et à leur État. J'ai travaillé fort habilement pour les avoir, parce que par le passé je n'avais pas trouvé le terrain bien préparé, quoique de mon côté j'aie usé de toute la diligence qu'il m'a été possible. Ici on ne peut pas faire tout ce que l'on veut, mais ce que l'on peut. Vos Altesses ne peuvent assez reconnaître ce que fait monseigneur d'Argenton. Je lui ai donné *in scripto* ce que par une précédente lettre j'ecrivais à Vos Seigneuries. Nous avons eu ensemble de longs entretiens sur les mouvements des Suisses ; et il nous était venu à la pensée de demander au roi qu'il voulût faire comprendre aux Suisses quelles sont les relations de Vos Excellences avec Sa Majesté, grâce à la parenté et à l'alliance qui les unit, afin que, autant qu'ils ont à cœur l'amitié de Sa Majesté, ils voulussent bien renoncer à tout dessein de tenter aucune entreprise contre Vos Altesses et leur État. Nous avons cru devoir remettre cette affaire entre les mains dudit seigneur, parce que Sa Majesté est absente et en voyage pour une dévotion à Notre-Dame à environ trente lieues d'ici, et elle ne veut personne avec elle. Il faut dépêcher les affaires en agissant ainsi. Nous pensons que si Sa Majesté écrit aux Suisses, ceux-ci pourront aisément se retirer.

. . . .

Tours 1er décemble 1478.

JEAN ANDRÉ CAGNOLA.

Aux illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs les ducs de Milan[1].

Cagnola fait connaître dans ses lettres du 14 décembre 1478 qu'il a obtenu de Louis XI son intervention officieuse afin de détourner les Suisses de leurs projets contre le duché de Milan :

Illustrissime et excellentissime dame,

Je n'ai pas répondu plus tôt à tout ce que Votre Altesse m'a mandé par ses lettres du 19 et du 20 du mois dernier , surtout au sujet des mariages que veut faire célébrer Sa Majesté[2], etc. Tout est entravé par les difficultés que l'on éprouve ici d'obtenir une audience, surtout quand le roi est absent et loin d'ici, comme je l'ai écrit précédemment. Comme il ne veut recevoir aucun de nos ambassadeurs, je lui ai expédié un message porteur d'une lettre qui contenait une justification étendue de Votre Altesse, rédigée avec le plus d'habileté qu'il me fut possible, mais sans m'écarter de la réponse écrite que Votre Excellence m'a adressée. Ensuite j'ai écrit et plus longuement à monseigneur d'Argenton qui, avant de partir d'ici, me toucha un mot de ce fait, et je lui exposai toutes nos raisons, et je priais instamment Sa Seigneurie de vouloir adroitement présenter ces excuses, de telle façon que Sa Majesté en demeurât satisfaite, en obtenant de Sa Majesté qu'elle consentît à m'entendre parce que je les développerais davantage. Monseigneur d'Argenton me rendit le service d'un bon ami. Il ne voulut pas présenter la lettre lui-même, mais il fit en sorte que le messager la remit : ce qui eut lieu. Sa Majesté lut la lettre et la fit lire

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] Voyez tome Ier, p. 203.

ensuite audit seigneur, avec lequel il s'en entretint le soir. Ledit seigneur m'écrit que Sa Majesté se montre quelque peu hésitante, disant qu'elle ne sait rien du mariage du duc de Savoie, ni des autres, et qu'elle serait très-satisfaite du mariage avec le prince de Galles [1], parce qu'il serait très-avantageux à Sa Majesté, qui a à traiter avec le roi d'Angleterre. Il ajoute que Sa Majesté se montre calmée, que vos excuses lui ont été agréables, qu'elle exprima le désir de m'en entretenir, et qu'au retour de son pèlerinage elle me ferait dire où je devrais aller la trouver. J'attendrai donc. Si le roi m'en parle, j'espère que je le contenterai, et je lui ferai comprendre que tous les mariages ont été traités avec sa participation et son approbation. De tout ce que je saurai, je rendrai compte à Votre Altesse. Je puis vous assurer que Sa Majesté n'était pas encore informée de cette réponse par ses ambassadeurs, lesquels, à ce que j'apprends, ne sont pas encore arrivés ici, et encore moins à la cour ; car mon messager n'y a vu personne, sauf les gens de Sa Majesté. J'envoyai aussi la copie des lettres de messire Léonard Botta [2], et aussi de celles du podestat de Chiavenna, en lui faisant connaître le mouvement fait par les Suisses à l'instigation du Pape. Monseigneur d'Argenton m'a écrit qu'il est content d'apprendre ces nouvelles. J'ai aussi reçu la réponse à la lettre que les autres ambassadeurs et moi nous adressâmes à Sa Majesté pour la prier de persuader ou de commander aux Suisses de renoncer à tenter des entreprises contre les États de Votre Altesse, etc. comme je vous l'ai fait connaître par ma lettre du 1er de ce mois [3]. Sa Majesté nous a fait répondre par ledit seigneur d'Argenton qu'elle écrirait à quelques-uns de ses amis là bas, lesquels sont de grande autorité, et qu'elle le ferait en très-bonne forme, de sorte que cela vaudra mieux que si elle s'adressait aux communes de Suisse, auxquelles elle ne juge pas

[1] Voyez tome I, pp. 230, 231.

[2] Ambassadeur milanais à Venise.

[3] Voir ci-dessus p. 36.

à propos d'écrire, parce que Sa Majesté ne voudrait pas les indisposer, au moment où elle espère obtenir huit mille hommes qu'elle employerait dans sa guerre contre le duc Maximilien, et elle a déjà envoyé l'argent pour les lever. Depuis j'ai appris par une autre lettre de ce seigneur que Sa Majesté a écrit à ses amis de là bas en bonne forme, et qu'elle a envoyé ses lettres par un courrier habile et expérimenté, en le chargeant d'employer tous les moyens possibles pour qu'on ne fasse pas la guerre contre les États de Votre Excellence, et s'il n'y pouvait réussir, pour qu'ils tâchent au moins qu'on n'y emploie aucune personne de rang, afin que la chose ait moins de gravité ; car le seigneur d'Argenton m'écrit que Sa Majesté est d'opinion que si les Suisses tentent quelque entreprise, ils n'y persévéreront pas longtemps et que dans quinze jours ils rentreront chez eux.

Il ne me reste plus qu'à me recommander humblement à Votre Altesse.

Tours, 14 décembre 1478.

JEAN ANDRÉ CAGNOLA [1].

Au duc de Milan.

Le 17 décembre 1478, Cagnola insiste sur les services que ne cesse de lui rendre le seigneur d'Argenton :

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

Le magnifique seigneur d'Argenton se recommande mille fois à Vos Excellences, en disant qu'il est leur vrai serviteur, et je vois bien par les résultats qu'il en est ainsi ; car dans les affaires de Vos Excellences il remplit réellement l'office d'un véritable ami, et sans lui nous perdrions parfois la tête, surtout dans les affaires particulières de Vos Excellences.

Je me recommande humblement, etc.

Tours, 17 décembre 1478.

JEAN ANDRÉ CAGNOLA.

Aux ducs de Milan [2].

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] Archives de Milan (trad.).

Dans la lettre suivante, Cagnola se réjouit de ce que les armements des Suisses ont abouti à une retraite précipitée.

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

En me rendant de Thouars [1] à Tours, je rencontrai en route Martin de Sixto, votre courrier, qui me remit les lettres de Vos Altesses, du 15 du mois dernier, et qui m'annonça de bouche la houteuse retraite des Suisses [2]. J'en ai ressenti un si grand plaisir que je ne saurais l'écrire, car je ne puis cacher que cette affaire me donnait beaucoup de souci. Je pensai à revenir tout droit sur mes pas, pour l'apprendre au roi, mais je me sentais accablé d'un refroidissement et d'une indisposition telle que je pouvais à peine me tenir à cheval, et le chemin était long et mauvais. Aussi je poussai jusqu'à Tours, qui n'était pas loin, et le jour suivant j'envoyai Martin à Sa Majesté et à notre monseigneur d'Argenton ; et j'écrivis à l'un et l'autre *in bona forma*, en leur donnant sur le tout des nouvelles certaines. J'attends maintenant le retour de Martin et je rendrai compte à Vos Altesses de tout ce que j'apprendrai. Tous mes collègues les ambassadeurs ont ressenti aussi un plaisir singulier.

J'expliquerai adroitement le fait de Donato audit seigneur d'Argenton, qui m'en a parlé, et aussi à Sa Majesté, s'il en est besoin. Ce sera, je crois, dans quatre ou cinq jours, et j'informerai du tout Vos Excellences.

Tours, 6 janvier (1479).

JEAN ANDRÉ CAGNOLA.

Aux illustrissimes princes et ducs de Milan [4].

[1] Résidence de Commines. Louis XI s'y trouvait en ce moment. Voyez tome Ier, p. 236.

[2] Dix mille Suisses avaient traversé le Saint-Gothard au mois de novembre 1478. L'hiver les força à rentrer dans leur pays.

[3] Voyez tome Ier, p. 228.

[4] Achives de Milan (trad.).

Commines avait écrit directement à la duchesse de Milan le 23 décembre 1478. Sa lettre ne s'est malheureusement pas retrouvée ; mais nous connaissons la réponse qui lui fut adressée le 16 janvier :

A monseigneur Philippe de Comines, seigneur d'Argenton.

Répondant à vos lettres du 23 du mois dernier, nous vous faisons connaître que nous n'avons aucun doute que vous ne vous réjouissiez de tout ce qui touche à notre honneur, à notre satisfaction et à notre consolation, vu l'affection que vous nous portez, autant que tous nos autres amis. Nous vous remercions des bons procédés dont vous usez envers nous dans nos affaires, comme nous en sommes informés et assurés par nos envoyés là bas et comme nous en jugeons par les effets. S'il s'en présente quelque occasion, vous pouvez être certain que nous n'employerons aucune autre entremise plus volontiers que la vôtre ; et il nous semble qu'il n'est pas nécessaire de la réclamer, puisqu'elle s'offre spontanément et promptement en toutes nos affaires.

Thomas Portinari nous a montré tout ce que vous lui écrivez [1]. Il nous a fait un plaisir singulier, et nous l'avons chargé de vous répondre en la forme que vous verrez par ses lettres. Nous nous y référons.

Milan, 16 février (1479) [2].

Revenons au différend des Suisses et des Milanais. On avait cru un instant que Louis XI accepterait les délicates fonctions d'arbitre, mais il craignait trop de se mettre mal avec les cantons helvétiques où il recrutait au besoin ses meilleurs soldats. La lettre suivante de Cagnola complète

[1] Commines, écrivant à Cico Simonetta le 13 décembre 1478, mentionne les lettres adressées à Thomas Portinari. Voyez tome I[er], p. 227.

[2] Archives de Milan (trad.).

celle qu'il écrivit le 11 mai 1479 et que nous avons déjà publiée [1] :

J'ai reçu la réponse de monseigneur d'Argenton aux lettres que je lui ai écrites de Paris sur la note que Vos Excellences m'ont adressée au sujet du mémoire des Suisses, le 2 du mois dernier. Il m'assure que Vos Excellences ne doivent pas croire qu'à la suite de ce mémoire Sa Majesté écrive ou fasse rien qui tende à votre préjudice, qu'elle ne veut à aucun prix statuer sur ce différend et que pour rien au monde elle n'accepterait une pareille charge, mais que Sa Majesté désire vivement la paix et qu'elle est d'avis qu'on ne doit pas s'arrêter à un peu d'argent pour s'affranchir de ces difficultés.

Charles Visconti se trouvait ici, quand le roi passa par cette ville ; il y demeura un jour et parla audit seigneur d'Argenton. Il vous écrit *ad plenum* tout ce qu'il a appris de Sa Seigneurie. Par ses lettres vous serez au courant de tout plus *ad plenum.*

L'illustrissime seigneurie de Venise a écrit ici à ses ambassadeurs, par lettres du 12 du mois dernier, que le pape n'a pas encore accepté le compromis, et qu'il a dit ne pas vouloir l'accepter *juxta formam nostram.* Autant que je puis comprendre lesdites lettres, je ne m'explique pas que ladite seigneurie soit encore disposée à le ratifier. L'ambassadeur florentin et moi nous n'en avons pas été peu surpris, et nous en avons conçu de l'ombrage. Il nous semble que les Vénitiens ne marchent pas avec cette entente qui, à notre sens, serait utile ; et il serait très-regrettable que nos adversaires en eussent connaissance, bien que nous croyons toutefois qu'ils ne l'auront fait que par de justes considérations. Nous autres ici, *Deo dante*, nous avons marché en grande union et en bonne intelligence, et ainsi ferons-nous à l'avenir.

. . . .

JEAN ANDRÉ CAGNOLA [2].

[1] Tome I, p. 250.

[2] Archives de Milan (trad.).

IV

AFFAIRES DE SAVOIE.

(Juillet et août 1479.)

Parmi les plus vives préoccupations de Louis XI figurait en ce moment le mariage du jeune duc Philibert de Savoie, que le seigneur d'Illins avait conduit en Dauphiné.

J'ai reproduit ailleurs [1] une lettre dont l'auteur (je l'ai attribuée à Angelo Cato, mais il faut la restituer au seigneur d'Illins) se vante de la fausse confiance qu'il a su inspirer à un ambassadeur milanais qui se trouvait en ce moment à Vienne. Cet ambassadeur était Aloys Bechetto, et nous verrons par la lettre suivante qu'il était plus habile et mieux instruit qu'on ne le supposait :

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

Depuis la lettre que je vous adressai le 6 de ce mois de Saint-Marcellin, l'illustrissime seigneur duc est arrivé dans cette ville de Vienne, sur les limites du Dauphiné et du royaume de France. Par des moyens adroits, j'ai appris que monseigneur d'Illins venait d'expédier un de ses neveux à monseigneur d'Argenton à qui il envoie la réponse donnée par le marquis de Montferrat au sujet du mariage. J'ai fait parvenir à Vos Altesses la copie de cette réponse avec ma précédente lettre [2], et ce que monseigneur d'Illins écrit à ce sujet, vous le verrez

[1] Tome I, p. 281.

[2] Voyez tome I, p. 282.

par la copie ci-jointe, que j'ai obtenue par une bonne voie [1]. Cela sera utile pour s'éclairer sur les projets du roi Très-Chrétien, mieux que par le rapport de Rivarolo, à qui je n'ajoute pas foi. Monseigneur d'Illins ne m'a point parlé de l'envoi de sa lettre, et je n'ai pas laissé voir que je l'eusse appris d'ailleurs ; et, si je l'avais connue avant qu'elle fût expédiée, j'aurais tâché qu'elle fût mieux justifiée et moins froide en ce qui touche Vos Excellences. Quoi qu'il en soit, on ne peut faire des hommes plus qu'ils ne veulent. Cependant, ayant appris ces jours-ci que Vos Altesses avaient communiqué cette affaire à messire Jean André Cagnola, pour l'avertir *in omnem eventum* et afin qu'il soit prévenu à temps de tout ce qui se passe, j'ai pensé qu'il n'y avait pas de mal à lui envoyer les copies de la lettre et de la réponse. Il pourra ainsi au besoin , d'après ce que Vos Altesses lui ont déjà mandé , faire usage de cet avis en ce qui lui semblera utile. J'ai tout fait pour le mieux ; il me semblait que cela, loin de nuire, pouvait servir. Je lui envoie donc ces lettres par un des courriers que j'ai avec moi, et pour que Vos Seigneuries soient mieux au courant de tout, je vous adresse également aujourd'hui la copie de ce que j'ai écrit à messire Jean André . . . .

. . . .

Vienne, le 13 juillet 1479.

ALOYS BOSSIUS.

Aux illustrissimes et excellentissimes ducs de Milan [2].

Le courrier expédié de Vienne par Bechetto remit en effet à Cagnola la réponse du marquis de Montferrat et la lettre du seigneur d'Illins.

Cagnola écrit à ce sujet à la duchesse de Milan :

[1] C'est sans aucun doute la lettre que j'ai publiée pp. 281-283, d'après cette copie conservée à Milan.

[2] Archives de Milan (trad.).

Ces jours passés, j'ai été averti par un courrier spécial que m'envoya Aloys Bechetto, qui réside au nom de Vos Excellences près de l'illustrissime duc de Savoie, que monseigneur d'Illins s'était décidé à écrire à monseigneur d'Argenton afin de savoir ce qu'avait résolu Sa Majesté au sujet du mariage de la fille et sœur de Vos Excellences avec ledit duc, ou si elle jugeait à propos de faire quelque protestation, parce que Sa Seigneurie, le 12 du présent mois, *erit in aetate*, et rien ne pourra plus se faire, si l'on ne proteste pas, etc. [1] : ce dont Vos Excellences sont, je crois, informées *ad plenum* par ses lettres. J'ai été fort content de recevoir ces nouvelles, et surtout de voir la copie des lettres qu'écrivait monseigneur d'Illins, dans une traduction italienne, et de connaître les raisons qu'allègue le seigneur marquis de Montferrat pour ne point s'allier audit duc. Toutes ces lettres m'ont été en diligence envoyées par Aloys, comme je crois *etiam* qu'il les aura fait parvenir à Vos Excellences.

Je m'empressai de me rendre chez notre monseigneur d'Argenton, et je lui communiquai aussitôt le tout, en insistant fortement sur cette matière. Monseigneur d'Argenton me répondit qu'il n'avait pas encore les lettres originales de monseigneur d'Illins, mais il n'en est pas surpris, dit-il, parce qu'il croit que le messager qui les porte, sera allé directement à la cour, pensant l'y trouver. De son côté, il fera pour Vos Excellences tout ce qu'il ferait pour son propre seigneur. Il ajoute qu'il croit que Sa Majesté ne prendra pas d'autres dispositions, mais qu'elle laissera les choses dans les termes où elles sont, parce que Sa Majesté sait bien que le mariage est conforme aux intérêts dudit duc. Ledit seigneur d'Argenton a été aussi fort content de connaître l'autre information que me donne Aloys, relativement au sauf-conduit que le roi Ferdinand demande au duc de Savoie pour Prosper Adorno, afin qu'il puisse demeurer dans le port de Nice avec des galères et de l'infanterie, etc. Aussi dépêcha-t-il

[1] Voyez tome Ier, p. 282.

immédiatement un courrier à Sa Majesté pour l'avertir de ces pratiques et pour la prier *etiam*, au nom de tous nos ambassadeurs, de ne pas vouloir y prêter l'oreille si elle en était requise, parce que nous avons la conviction que tout cela tend à de mauvaises fins.

Il ne me reste plus qu'à me recommander *iterum* à Vos Excellences.

JEAN ANDRÉ CAGNOLA [1].

Nous verrons bientôt le dénouement des intrigues de Louis XI en Savoie.

[1] Archives de Milan (trad.).

V

AFFAIRES DE MILAN.

(Août et octobre 1479.)

Un autre ambassadeur milanais, Charles Visconti, était venu rejoindre Jean André Cagnola en France. Il écrit le 2 août 1479 à la duchesse de Milan :

Illustrissimes et excellentissimes dame et seigneurs,

J'ai déjà écrit à Vos Seigneuries comment Sa Majesté était revenue de Champagne à Nemours et par quels motifs, et comment monseigneur d'Argenton était venu ici, et comment j'y étais retourné moi-même [1]. Je vous ai écrit aussi que par le conseil et de l'avis dudit seigneur, je m'étais arrêté ici avec les autres ambassadeurs. Il m'a dit sans détour (car cela était ainsi réglé par Sa Majesté) que puisque je n'avais pas de commission et n'étais pressé par aucune nécessité, il ne convenait point que je donnasse au roi d'autres embarras ; qu'au surplus lorsque Jean André serait parti et que j'aurais quelque motif sérieux ou une commission de Vos Excellences, je pourrais alors plus facilement être introduit et m'approcher du roi. Il m'a fait entendre toutefois qu'il est bon de le ménager, *nisi quantum cogit necessitas* d'expédier et de communiquer au roi les commissions qui pourront m'être transmises.

Après être demeurée quelques jours à Nemours et dans les environs pour chasser, Sa Majesté a résolu de se rendre à Dijon, afin de prendre possession du duché de Bourgogne et

[1] Voyez tome I, p. 276.

d'y recevoir les serments d'obéissance et de fidélité. Il fut ordonné qu'elle y ferait une entrée solennelle ; et afin que d'une solennité on en fît deux, on a mandé en cette ville les ambassadeurs d'Espagne pour jurer publiquement entre ses mains la paix conclue avec leur roi, *ut est moris eorum* ; car ils ne se contentent pas d'un serment *per procuratorem*. Don Fréderic est demeuré à Nemours, ainsi que d'autres qui *sequuntur regem*, parce que Sa Majesté a résolu d'aller à Dijon fort simplement et de ne pas y faire de séjour. Il y a encore une autre raison, c'est que les environs ne sont pas entièrement débarassés de la peste, et pour ce motif peut-être il lui semble préférable d'avoir avec lui le moins de monde possible, sauf seulement sa garde et de plus quelques gens d'armes qu'il n'a pas coutume de prendre avec lui. On pense que c'est pour leur faire place que Sa Majesté laisse en arrière ceux qui ne lui sont pas aussi nécessaires. Suivant les ordres donnés, tout doit être fait maintenant [1], mais nous n'en avons encore aucune information, ni monseigneur d'Argenton non plus, lequel a toujours été ici pour s'occuper des affaires du roi qui ne se confie pas en beaucoup de personnes, et aussi de quelques affaires qui lui sont propres. Il fait entendre qu'il a le projet de partir bientôt, quand il aura reçu des lettres de Sa Majesté.

Le roi ne fera pas de séjour à Dijon, mais se dirigera aussitôt après vers Tours; et dans l'intervalle (telle semble sa résolution) il rejoindra la reine et se tiendra avec elle jusqu'à ce qu'il soit à Tours ou dans le voisinage. Aussi monseigneur d'Argenton a-t-il conseillé aux magnifiques ambassadeurs, dès qu'ils sauront que Sa Majesté s'est embarquée, car elle veut voyager par eau *per flumen Ligeris*, de se mettre eux aussi en route, sans attendre d'autres ordres, car l'envoyé de Venise lui avait dit qu'ils étaient ici par la volonté du roi. Ils ont résolu

[1] Le 31 juillet 1479 Louis XI prêta à Saint-Bénigne de Dijon le serment de maintenir les usages, franchises et priviléges du duché de Bourgogne.

de suivre le conseil du seigneur d'Argenton, et je crois que vers le milieu du mois d'août ils se réuniront à Tours. Si Vos Seigneuries expédient des courriers, elles savent maintenant où les adresser. . . . .

. . . .

Monseigneur d'Argenton m'a montré une lettre écrite par le gouverneur de Normandie, qui est chargé de l'expédition contre le duc Maximilien. Cette lettre l'informe que le duc rassemble le plus de monde qu'il peut et qu'il fait de grandes menaces, mais qu'on en tient peu de compte, et pour le lui montrer, on a fait des courses jusqu'aux portes du lieu où il se trouve, qui s'appelle Saint-Omer, et en même temps on a causé de grands dommages à tout le pays d'alentour. Il écrit aussi qu'il a envoyé à Sa Majesté, en l'exhortant à ne pas être avare de caresses, un comte du duché de Luxembourg, homme de distinction [1], qui se fait fort de remettre dans les mains du roi et de réduire à sa volonté environ vingt-quatre châteaux, terres et bonnes places. Il compte beaucoup sur cet homme et espère par son entremise réduire à la volonté du roi tout le duché de Luxembourg comme naguère par monseigneur de Château-Guyon on a obtenu la soumission de la Franche-Comté.

D'après ce que l'on entend, le roi a résolu pour cette année de ne plus tenter la fortune dans cette entreprise de Picardie, car il lui semble qu'elle lui a été assez favorable dans les affaires de Bourgogne. Il préfère se tenir uniquement sur la défensive et empêcher qu'on ne puisse lui nuire, sauf le cas où il se présenterait une occasion favorable de porter quelque bon coup. Il trouve que la victoire de ce côté viendra toujours assez à temps, car il est persuadé qu'il ne peut être vaincu [2].

Le président de Toulouse [3] se loue beaucoup des honneurs

[1] Je ne sais s'il s'agit du comte de Chimay qui vers cette époque conquit Virton et plusieurs châteaux dans le Luxembourg.

[2] Cinq jours après la date de cette lettre, l'armée de Louis XI était défaite à Guinegate.

[3] Antoine de Morlhon. Voyez tome Ier, pp. 246, 273.

et des marques d'affection qu'il a dûs à Vos Excellences. Je sais qu'il en a fait le meilleur rapport à Sa Majesté qui s'est fait envoyer l'acte de compromis, le bref du pape et les lettres de plusieurs cardinaux, mais, qui sans vouloir les lire, les adressa à monseigneur d'Argenton pour qu'il les fît ouvrir par les magnifiques ambassadeurs. Vos Seigneuries en auront les copies avec les lettres de Jean André.

Le président est entré dans de longs développements pour se justifier et pour expliquer tout ce qu'il avait fait à Rome *juxta tenorem mandatorum regis*, etc. Il me fit aussi entendre que Sa Majesté voulait faire une réponse au pape et aux cardinaux, mais qu'elle ne dirait que ce qui semblerait bon aux magnifiques ambassadeurs. Ceux-ci, s'étant retirés à part et ayant délibéré, résolurent de n'y rien mettre du leur ; car, soit qu'on adopte, soit qu'on n'adopte pas les raisons qui les dirigent, ils ne s'en départiront pas. Quant à la conduite du président et de ses collègues, on résolut de mettre de la réserve à recommander le président. Tout en ne blâmant personne, on se bornerait à dire qu'on croyait que tout était comme il l'avait dit, et que par suite on le remerciait de ce qu'il avait fait ; mais l'envoyé de Venise qui était chargé de porter la parole, s'étendit si longuement dans son exorde, que la conclusion qui avait été prise, lui sortit de la mémoire ; il s'appesantit donc beaucoup sur l'éloge de ce qui avait été fait *in genere, in communi et in specie*, en disant que le président avait commission de faire ainsi, *quod contrarium est*, puisque la correspondance de la seigneurie de Venise s'en plaint de tout point. Autant en font Vos Excellences par l'avant-dernier courrier. Il semble toutefois par vos dernières lettres que *a temeritate aliorum excipiatur hic præsidens*. On nous avait bien recommandé de ne pas le remercier *nomine ligæ*, pas même d'une manière spéciale, *verbum nullum : in quo valde admiratus sum Venetum sapientiam*. Ceci s'étant passé en présence de monseigneur d'Argenton, nous croyons que ce président insistera pour qu'il en fasse rapport et par lettres et de bouche. Il me semble que pour lui c'est plus qu'une

demie quittance et l'absolution même de ses fautes s'il lui arrive d'en commettre dans les épreuves que lui réserve l'avenir. Je crois que la chose déplaisait aux collègues de l'envoyé de Venise ; mais, pour ne pas faire de scandale en le contredisant, il leur parut préférable de se taire. . . . .

. . . .

Paris, le 2 août 1479.

CHARLES VISCONTI.

Aux illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs la duchesse et le duc de Milan [1].

Charles Visconti, dans sa lettre du 9 septembre 1479, donne quelques détails sur la cour de Louis XI ; mais le passage le plus curieux est celui où il raconte que pour accroître son crédit il adopte les mœurs de France et qu'il se *monseigneurise* avec Commines. Quelle est la valeur de ce mot ? Ne réclame-t-il point tout un commentaire ?

Illustrissimes et excellentissimes dame et seigneurs,

Par ma lettre du 31 août datée d'Orléans [2] et remise à un courrier que la seigneurie de Venise a envoyé ici à son ambassadeur, Vos Excellences auront appris tout ce que m'a dit monseigneur d'Argenton au sujet du différend qui existe entre vous et les Suisses, et ce qu'il m'a fait connaître des intentions et des désirs du roi à ce sujet ; *item*, tout ce que Jean-Baptiste d'Imola, *nomine pontificis*, a exposé à Sa Majesté, et la réponse et le congé qui lui furent donnés. Actuellement il ne me reste rien à vous dire, qui soit digne de vous être mandé, sauf que la reine n'est pas allée trouver le roi à Salomes, comme cela était

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] Il y a ici probablement un défaut de mémoire chez Charles Visconti, car la lettre à laquelle il fait allusion, porte la date du 1er septembre. Voyez tome Ier, p. 283.

réglé, parce qu'elle a eu, à ce que l'on dit, une légère fièvre tierce ; elle est encore ici et est guérie, c'est-à-dire que la fièvre l'a quittée. Le roi est attendu de jour en jour. Il a envoyé tout le monde ici, hors sa garde et le petit nombre de gens qui ne le quittent jamais. . . . .

. . . .

Comme je l'ai écrit dans ma correspondance précédente, il a paru à monseigneur d'Argenton que je devais attendre à Orléans les magnifiques ambassadeurs et leur communiquer tout ce qu'il m'avait dit et rester ici avec eux. Il lui semblait que nous étions ainsi assez rapprochés du roi, d'autant plus que par ses ordres toute la cour se rendrait ici, *paucis exceptis*, jusqu'à ce qu'il me survînt quelque nouvelle occasion ou quelque commission de Vos Excellences, qui me permît de me présenter et d'être reçu plus facilement. Je me conformerai à son avis et à son conseil, non-seulement parce que Vos Excellences me l'ont ordonné dans mes instructions, mais aussi parce qu'il connaît à fond le caractère de Sa Majesté. Je continue à le trouver plein d'affection et de zèle pour les intérêts de Vos Excellences, et par égard et considération pour vous il me caresse et m'honore beaucoup et parfois *cogit me* à monseigneuriser avec lui [1], et je le laisse faire d'autant plus volontiers que je montre ainsi que je n'ai pas d'éloignement pour les mœurs de ce pays et surtout pour sa conversation, laquelle est vraiment très-agréable [2], et j'ai la même opinion de tous les seigneurs et gentilshommes de cette cour, bien que *primo aspectu* d'autres s'en feraient une idée différente, car ils ressemblent peu aux nôtres. S'il arrive que Vos Seigneuries écrivent au seigneur d'Argenton, jugeant que cela est dans leurs intérêts, elles pourront lui faire entendre que vous connaissez toute l'affection qu'il porte aux affaires de Vos Excellences et à leurs serviteurs. Je crois que cela ne peut avoir d'autre effet que de servir à la confirmer dans le même esprit.

[1] A monsignore cum luy.

[2] Laquale in vero e molto gentile.

Voilà déjà plusieurs jours que don Fréderic est ici. J'ai appris par les siens qu'il avait écrit au roi qu'il désirait aller voir Sa Majesté, et que le roi lui avait répondu de l'attendre ici. Il se tient plus à l'écart de la cour qu'il ne faisait auparavant. Quand nous fûmes à Lorris, don Jean André et moi, don Fréderic resta à plus de sept lieues, bien qu'il y eût des logemens plus voisins ; et, comme je l'ai appris, durant tout le séjour que le roi fit à Lorris (il y fut onze jours), il n'y vint jamais, sauf le jour que nous y fûmes, lorsque Sa Majesté en partait, et ce fut pour cela qu'il y vint. Je ne sais pas s'il l'a fait *casu aut consulto*, pour ne pas être toujours trop près du feu, ou bien *ut absentia auctoritatum tueatur*, ou pour quelque autre motif que l'on ne devine pas encore. Monseigneur d'Argenton m'a dit que, bien que le roi l'ait raillé à propos de ses opinions et de cette guerre et de l'échec qu'il a subi, et que par d'autres paroles encore il ait cherché à l'irriter, don Fréderic s'est néanmoins conduit avec beaucoup de patience, de politesse et de prudence, en montrant combien il était étranger à toute ambition et à toute passion dans ces affaires, comme s'il avait renoncé à tout. Aussi a-t-il beaucoup gagné dans l'opinion de tous ceux qui sont ici.

Je me recommande humblement à Vos Seigneuries.

Tours, 9 septembre 1479.

CHARLES VISCONTI.

Aux illustrissimes et excellentissimes seigneurs les ducs de Milan[1].

On a vu ailleurs que malgré les compliments qu'un défaut de mémoire engagea l'ambassadeur de Venise à présenter au président du parlement de Toulouse, Louis XI lui fit fort mauvais accueil [2].

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] Tome Ier, p. 274.

Au mois de septembre 1479, le roi de France songeait à envoyer un autre ambassadeur en Italie : c'est ce que Charles Visconti mande à Cecco Simonetta :

Magnifique chevalier et très-honoré seigneur,

Par des lettres collectives de don Jean André et de moi, adressées à nos illustrissimes seigneurs, Votre Seigneurie connaîtra tout ce que nous a dit monseigneur d'Argenton sur le dessein et la résolution inébranlable qu'a pris le roi d'envoyer un des siens à nos illustrissimes seigneurs à Florence, à Rome, à Naples [1] etc. et quelle est la raison qui l'y porte en vérité.

. . . .

Je tiens de bon lieu qu'on a longuement délibéré sur la question d'envoyer un gouverneur en Piémont et un autre en Savoie. Trois personnages étaient sur les rangs. On a cité monseigneur de Château-Guyon, seigneur de Franche-Comté et ami du roi, qui est maintement ici. On a également nommé don Fréderic, et l'on a parlé aussi de monseigneur d'Argenton . .

. . . .

Tours, 18 septembre 1479.

CHARLES VISCONTI.

Au magnifique chevalier Cecco Simonetta, premier secrétaire du duc et son conseiller [2].

Parfois Commines, malgré la confiance que lui montraient les ambassadeurs milanais, les trompait, et c'est ainsi qu'au moment même où il redoublait de protestations de dévouement pour la duchesse de Milan, il préparait une révolution qui devait renverser son autorité et faire expier à Simonetta son refus de rendre la liberté à Donato de Conti. Le 19 septembre, Charles Visconti était encore

[1] Ici se trouvent trois lignes en chiffres.

[2] Archives de Milan (trad.).

plongé dans une fausse sécurité, alors que le parti de Ludovic Sforza avait déjà triomphé :

Illustrissimes et excellentissimes dame et seigneurs,

Sa Majesté est venue ici le 11 du mois passé ; elle en est partie le 16, pour aller à Notre-Dame de Behouart. Elle a voulu peu de suite avec elle. Don Fréderic, la chancellerie et nombre de seigneurs sont restés ici, et il en est de même de monseigneur d'Argenton. Il nous a dit de la part du roi, que s'il nous arrivait des nouvelles des progrès de messire Roberto [1] ou de tout autre capitaine, nous lui en fassions part, parce qu'il en informera Sa Majesté, qui l'a ainsi décidé. Nous lui avons fait connaître tout ce que Vos Excellences nous ont écrit, à don Jean André et à moi, de cette excursion dans le Tortonèse, etc., et des bonnes mesures prises par Vos Excellences. Il en a été fort satisfait, parce que dans les quatre ou cinq derniers jours étaient arrivées des lettres qui répandaient des bruits fort sinistres. La veille du départ du roi, comme j'étais à la messe dans la chapelle de Sa Majesté, et Sa Majesté dans un lieu attenant à ladite chapelle, garni de fenêtres grillées, d'où elle voit tout le monde, et où, si elle le veut, elle n'est vue de personne, (car il s'y trouve une sortie par laquelle le roi se dérobe à la foule qui l'attend), Sa Majesté, m'ayant aperçu, appela monseigneur d'Argenton et lui donna, pour qu'il me la montrât, une lettre que venait précisément de lui apporter un messager de Verceil. Elle le chargea aussi de me demander si j'en savais rien, soit par Vos Seigneuries, soit par d'autres, et ce que j'en croyais. Lesdites lettres contenaient ce que Votre Seigneurie nous a écrit à don Jean André et à moi, et beaucoup plus ; elles ajoutaient que Vos Seigneuries considéraient ce qui se trouve au delà du Po comme perdu, qu'elles manifestaient des craintes pour Verceil, et qu'elles priaient Sa Majesté de bien vouloir porter remède à cette situation. Je sais que Sa

[1] Robert de San-Severino. Voyez tome Ier, p. 294.

Majesté regrette beaucoup tout ceci en ce qui regarde Vos Excellences ; mais, pour ce qui concerne Verceil, elle dit que c'est une bagatelle et que vous n'avez pas lieu de vous effrayer. J'ai fait répondre à Sa Majesté par ledit seigneur que je n'avais rien reçu, et qu'il me paraissait certain que les choses n'avaient pas cette importance, pas même la moitié, et que je n'y voyais pas un si grand danger, parce que nous savions quelle est l'armée de messire Roberto et des autres ennemis de Vos Seigneuries, et aussi parce que Vos Excellences peu auparavant nous ont appris que lui et les siens, voyant qu'ils ne pouvaient rien faire dans la position qu'ils occupaient, s'étaient retirés en désespérés et *maximis itineribus* s'étaient dirigés vers Tortone, et qu'ils avaient des chiens dans les jambes, c'est-à-dire l'armée de Vos Excellences beaucoup plus puissante que la leur. Ils ne pouvaient donc, à mon sens, faire grand mal ; et si, grâce à leur célérité, ils s'emparaient de quelque lieu ou de quelque place abondonnée, cela n'en vaudrait que pis pour eux ; car entre ces trois chances ils devraient en choisir une : ou s'enfermer dans une forteresse et faire comme la souris qui va manger le fromage dans la souricère ; ou tenir la campagne et affronter l'armée de Votre Seigneurie qu'elle n'égale *nec numero, neque virtute* ; ou continuer à faire ce qu'ils font comme des fugitifs. Quant à Parme, à Plaisance et même à Alexandrie, je dis que ce n'étaient pas des morceaux pour lui, ni pour sa petite troupe. Il me sembla bon de réfuter aussi quelques objections secrètes, par exemple : une trahison. J'exposai que les affaires de la ligue et celles de Vos Seigneuries avaient pour elles le vent de l'opinion et de la fortune, et que lors même qu'il y aurait un ribaud, comme il s'en trouve partout, rien n'était à craindre, parce que Vos Seigneuries sont non-seulement aimées, mais adorées de tous les honnêtes gens, et que je croyais que dans peu l'on verrait que ce n'est qu'un feu de paille [1]. Le seigneur d'Argenton me dit depuis que ces

[1] Ludovic Sforza rassembla une armée pour renverser Bonne de

raisons avaient paru fort vraisemblables à Sa Majesté, qu'elle en avait été fort satisfaite et qu'elle se sentait tranquillisée.

Vos Seigneuries apprendront par notre lettre collective les délibérations qui ont eu lieu au sujet de l'envoi de gouverneurs en Piémont et en Savoie. On y a parlé de trois personnes : don Frédéric, monseigneur de Château-Guyon et monseigneur d'Argenton. Peut-être les nouvelles de Tortone feront-elles hâter l'envoi de ces gouverneurs, car le roi y trouvera un prétexte.

Vos Seigneuries sauront aussi que Sa Majesté songe à envoyer un de ses secrétaires en Italie. Je ne saurais me l'expliquer, sinon par ce motif que Sa Majesté s'est repentie d'avoir renvoyé Jean-Baptiste d'Imola si *ex abrupto*, et que le grand chancelier a peut-être rappelé à sa conscience la position de tous ceux qui ne peuvent aller pour des dispenses à Rome, ce à quoi nous avons pensé trop tard. *Hoc non implet aurem meam.* J'ai fait comprendre audit seigneur d'Argenton que nos adversaires croiront peut-être que la ligue a réclamé cette mission, comme s'il s'agissait de mendier la paix, et qu'ils en deviendront plus arrogants, et surtout, si Sa Majesté ouvre les voies, ils estimeront que Sa Majesté s'est refroidie envers la ligue. Il me répondit qu'aucune décision n'était encore prise et que peut-être on changerait d'avis, mais, que si la mission avait lieu, on aurait égard à tout.

Aussitôt après le départ du roi, monseigneur d'Argenton manda François Gaddi, et il lui dit que le roi voulait qu'il suivît son secrétaire pour l'aider dans la besogne. François, ne voyant pas ce qu'il pourrait faire de plus que ce qu'on ferait par une lettre ou par ledit secrétaire, et remarquant surtout qu'on

Milan. Il en confia le commandement à Robert de San-Severino. Les portes de Tortone lui furent livrées le 23 août 1479. En un seul jour, dit-on, quarante-deux châteaux arborèrent sa bannière. Le 8 septembre, c'est-à-dire onze jours avant la date de cette lettre, Louis Sforza entrait vainqueur à Milan.

l'avait fait prévenir par ledit seigneur, sans lui en avoir dit un mot tant que Sa Majesté était ici, s'est imaginé que c'était un congé honnête, et il était heureux de s'en retourner, cette résidence ne lui allant guère ; mais le motif ne lui en plaisait pas, car il pensa que c'était parce que ces jours derniers Sa Majesté lui fit une rude réprimande. Il avait parlé au roi peu auparavant, et ayant oublié certaines choses, il voulut revenir près de lui. Mais le roi, soit qu'il voulût parler à un autre, soit qu'il ne voulût plus rien entendre à ce sujet, lui tourna le dos et le renvoya avec un air courroucé et des paroles qui ne l'étaient pas moins. Je crois qu'il avait trompé François ; car parfois il lui avait fait assez bonne chère, par amour pour son beau cousin Laurent. Peut-être avait-il trop d'assurance, et voulait-il trop se familiariser ici. François a dit qu'ensuite il resterait à Florence ; mais le seigneur d'Argenton lui répondit que le roi voulait qu'il revînt de toute façon, mais qu'il devait aller prendre part à la mission. Cependant rien n'est conclu encore, ni quant à lui, ni quant au secrétaire.

L'ambassadeur de Hongrie n'est pas encore expédié. Le roi lui a promis qu'aussitôt après son retour il lui donnerait l'audience de congé.

Charles Visconti.

Aux très-illustres princes et excellentissimes seigneurs les ducs de Milan[1].

Le même jour probablement Charles Visconti apprit la révolution de Milan qui avait démenti toutes ses prévisions. Dans le préambule de sa lettre du lendemain nous ne retrouverons plus le nom de la duchesse de Milan :

Illustrissimes seigneurs,

Par mes lettres d'hier j'ai écrit tout ce que j'avais appris, principalement au sujet de l'envoyé que le roi se proposait d'en-

[1] Archives de Milan (trad.).

voyer en Italie avec François Gaddi, etc. Aujourd'hui est arrivé ici le dit envoyé, dont le départ est décidé. Il se nomme Pierre Palmerio, secrétaire, et il semble vouloir se mettre en route demain. J'apprends qu'il a commission de faire pour la ligue tout ce qui sera ordonné, rien de plus. François Gaddi ira jusqu'à Florence, pour faire entendre les motifs de cette mission, et pour disposer la matière, etc. Monseigneur d'Argenton et d'autres encore insinuent que le roi a été prié secrètement par le pape et le roi Ferdinand de leur envoyer un des siens, que la paix se ferait aussitôt, mais qu'il fallait cela *pro honore partium* etc. Si c'est à cette fin et pour un but si important, il me semble qu'un personnage de plus d'autorité eût été plus convenable. Je m'étais d'abord arrêté à tout ce que je vous ai écrit hier dans ma correspondance, mais actuellement je veux croire que *requisitus hoc fecerit*. Vos Seigneuries y verront plus clair.

Sa Majesté, à ce que l'on entend, ira peut-être de Notre-Dame de Behouart jusqu'au Mont-Saint-Michel. On n'en a pas encore la certitude ; mais les gens qui sont au courant de ses affaires, le croient.

L'ambassadeur de Hongrie a paru vouloir aller à Notre-Dame de Behouart pour obtenir *in itinere* son audience de congé, et afin de pouvoir retourner *ad partes suas* avant l'entrée de l'hiver. Il lui fut dit de ne pas bouger, car Sa Majesté ne voulait voir que les personnes qu'elle avait désignées. *Aegre fert tantam dilationem.*

Monseigneur d'Argenton se rend à Chinon, où est sa femme ; il nous a recommandé de l'informer des nouvelles qui nous arriveraient. Le roi l'a chargé de les lui communiquer immédiatement.

Je me recommande humblement à Vos Excellences.

Tours, 20 septembre 1479.

CHARLES VISCONTI.

Aux illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs les ducs de Milan [1].

[1] Archives de Milan (trad.).

Nous rencontrons ici une dépêche de Cagnola du 21 septembre 1479. Elle se rapporte aux intrigues dont l'Italie était en ce moment le théâtre, et mentionne la mission donnée par Louis XI à ce Pierre Palmeri à qui Philippe de Commines adressa une lettre déjà publiée [1] :

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

Vos Altesses auront vu par mes lettres précédentes tout ce que monseigneur d'Argenton m'avait confié de la pensée qu'avait le roi d'envoyer au-delà des monts pour réconcilier la ligue d'Italie avec le pape et le roi Ferdinand, quoique jusqu'à ce moment Sa Majesté n'eût pas une résolution bien arrêtée. J'informe par la présente Vos Excellences que cet envoi est décidé, et la personne choisie par le roi est un de ses secrétaires, nommé Pierre Palmieri [2]. Il voyagera avec quatre ou cinq chevaux, et François de Gaddi sera, je crois, de sa compagnie. Ils sont partis ce matin. Leurs instructions sont conformes à la teneur des lettres que ces jours derniers Sa Majesté a écrites au pape et aux potentats de l'illustrissime ligue ; je sais que Vos Excellences les ont déjà vues. En somme elles contiennent que Sa Majesté consent à accepter le compromis, *intervenientibus tribus*, c'est-à-dire 1° que l'on cesse les armements et que les gens d'armes rentrent dans leur pays ; 2° qu'on lève les censures fulminées contre les Florentins ; 3° que *ablata hinc inde restituantur*. L'envoyé du roi est chargé d'engager et d'exhorter le pape et le roi Ferdinand à adhérer à ces conditions, et il fera toutes les instances possibles pour arriver à ce résultat. François Gaddi est envoyé à Laurent [3] pour l'instruire de tout. Le secrétaire voyage avec peu de chevaux pour aller plus vite. Aussi ai-je voulu vous expédier le présent courrier pour

[1] Tome Ier, p. 294.

[2] Ambassadeur du roi Ferdinand. Voyez tome Ier, pp. 208, 272.

[3] Laurent de Médicis.

qu'il le devance, afin que Vos Excellences soient immédiatement au courant de la situation des choses : ce qui leur permettra de mieux savoir ce qu'elles ont à répondre. Je crois toutefois, d'après tout ce que j'entends, que le secrétaire devra se régler d'après les résolutions de l'illustrissime ligue. Selon ce que j'ai pu comprendre, je suis porté à croire que cette mission *non sit absque fundamento* ; car il est venu ici secrètement un messager du roi Ferdinand, qui peut-être aura excité le roi à renouveler ses prières et ses exhortations afin que le pape et le roi Ferdinand, s'ils adhèrent aux conditions, puissent dire qu'ils le font par condescendance pour Sa Majesté et sortir ainsi de ces difficultés en sauvegardant leur honneur. François Gaddi est envoyé dans ce but à Laurent, pour lui faire cette confidence : c'est tout ce que je sais du mystère de cette mission, laquelle, si elle était autre, semblerait à coup sûr plus nuisible qu'avantageuse, car on pourrait penser que ces nouvelles exhortations ont été provoquées par l'illustrissime ligue : ce qui aboutirait à l'amoindrissement de sa réputation. Aussi avons-vous signalé cet inconvénient à monseigneur d'Argenton quand il nous parla de cette mission. Il nous dit que l'ambassade aurait un caractère tel qu'elle ne paraîtra point provoquée par les seigneurs de la ligue et qu'elle aura d'heureux résultats. Veuillez ne pas dévoiler ce mystère, que j'ai connu depuis par une autre voie.

Messire Antonio d'Alexandro, comme je l'ai écrit ailleurs, s'était mis en route pour retourner vers son roi ; mais il s'arrêta à Lyon et y est demeuré. J'apprends que, s'il l'a fait, c'est uniquement pour revenir ici, si les événements prévus se réalisent : je le sais *non ex levi loco*. J'ai voulu en prévenir clairement Vos Excellences, afin qu'elles sachent comment il convient le mieux de délibérer, sans pourtant trop divulguer la chose, tant que vous ne l'aurez pas apprise par d'autres voies, afin d'épargner des désagréments à la personne qui m'en a informé. J'apprends encore que le roi a écrit au pape et au roi Ferdinand qu'il envoie quelqu'un vers eux. Les lettres doivent avoir fait la moitié de la route. Que Vos Excellences veuil-

lent prendre le tout en considération. Je me recommande, etc.

Tours, le 21 septembre 1479.

JEAN ANDRÉ CAGNOLA.

Aux illustrissimes princes et excellentissimes ducs de Milan[1].

La lettre suivante, à peine postérieure de quatre jours, est aussi de Cagnola : elle est adressée à un secrétaire de Ludovic Sforza :

Magnifice tanquam honorifice frater,

J'ai eu grand plaisir d'apprendre par les lettres de nos illustrissimes seigneurs les événements de là bas. Aussi j'espère que le retour de cet illustrissime seigneur Ludovic *erit felix et faustus et salubris* au salut et à la prospérité des États de nos illustrissimes seigneurs et que les choses continueront toujours ainsi. Puisse Notre Seigneur Dieu exaucer ma prière !

Dans les temps passés j'écrivais assiduement à messer Cicco, qui me paraissait l'homme *qui cuncta gubernavit*. Aussi me semblait-il nécessaire de lui dévoiler à l'occasion les mystères des circonstances, afin que comme celui *in quo consistebat summa totius illius status*, il sût mieux comment diriger les choses. Votre Magnificence l'aura vu par maintes lettres que je lui ai adressées et qui sans doute vous seront venues dans les mains, depuis les derniers événements. Je lui parlais ainsi avec grande soumission de ce qui me concernait en particulier, le jugeant nécessaire pour les mêmes motifs. Je sais que vous, qui savez tout, n'en serez pas surpris.

Maintenant que j'apprends *quod summa hujus provinciae ad te delata est*, j'en ferai autant, et je ne cesserai de me confier à vous tout le temps que je serai dans ce pays. Je vous parlerai donc beaucoup plus franchement que je ne le ferai dans les

[1] Archives de Milan (trad.).

lettres ducales, que d'habitude on lit *in conspectu multorum*, où souvent on ne garde pas la discrétion qu'on devrait, ce qui aboutit quelquefois au détriment de celui qui écrit.

Or ce changement, *ut intelligatis omnia*, a été interprété ici *in malam partem*, pour trois motifs : d'abord parce qu'on estime qu'*omnis illi status sit et esse debeat ad omnimodam devotionem regis Ferrandi ; a quo inferunt* que la ligue restera rompue et que le roi Ferdinand *pro libito,* n'ayant plus contre lui l'État de Milan, changera aussi l'État de Florence *ad libitum.* Si cela arrivait, rien ne pourrait être plus désagréable à ce seigneur roi, lequel, à ce que je sais, aussitôt qu'il reçut ces nouvelles, manda l'ambassadeur de Florence et parut prendre ombrage de ce changement, *principaliter* pour ce motif ; car Sa Majesté porte grande affection au magnifique Laurent, et elle m'a fait dire par monseigneur d'Argenton qu'elle écrirait à Madame [1] de ne se séparer de la ligue d'aucune manière, qu'autrement elle ferait connaître, etc. Elle agit ainsi par méfiance du roi Ferdinand, à qui elle ne témoigne pas une grande sympathie. En second lieu, Sa Majesté craint que les seigneurs Vénitiens n'agissent pas à l'égard de nos illustrissimes seigneurs *sincere, nec fideliter*, *imo*, qu'ils ne portent leurs vues plus loin ; et *in specie* le roi craint le seigneur Robert, dont il connaît parfaitement le caractère, à ce qu'il dit. *Et quoad tertium, dubitat ne propter dissensiones quae forte oriri possent*, et par suite de quelques désordres, cet État ne tombe aux mains des Vénitiens.

J'ai voulu transmettre toutes ces informations à Votre Magnificence pour que vous en fassiez l'usage qui vous semblera convenable, et pour que vous les communiquiez à qui cela vous paraîtra être utile et ne pas nuire, surtout à moi. Je vous les adresse comme fidèle serviteur de nos illustrissimes seigneurs, et non par aucune autre considération ; car je tiens pour constant

[1] Bonne de Milan resta à Milan jusqu'au 2 novembre 1479, entouré des vaines et mensongères protestations de respect de Ludovic Sforza.

que du côté de ces seigneurs de France on ne trouve que bonté et sincérité d'âme et les meilleures dispositions envers nos dits seigneurs, ce que je ne cesse de faire entendre là où il est besoin. Cependant je n'ose pas écrire publiquement ce que je vous mande, parce que cela serait peut-être mal interprété, et je ne sais encore avec qui me mettre en relation, si ce n'est avec Votre Magnificence, que depuis longtemps j'honore comme un frère très-fidèle. . . . .

. . . .

Tours, 25 septembre 1479.

JEAN ANDRÉ CAGNOLA.

Au magnifique Barthélemi Calcho, secrétaire ducal[1].

Le lendemain, les deux ambassadeurs milanais, Cagnola et Visconti adressèrent à Milan une lettre par laquelle ils s'inclinaient devant la révolution qui venait de s'y accomplir.

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

Jeudi dernier 23 de ce mois, nous reçûmes les lettres de Vos Excellences en date du 10, par lesquelles vous nous faisiez connaître la mesure que vous avez prise pour le salut, la tranquillité et le repos de vos États, de faire arrêter messire Cicco, son frère, Orpheo, etc., et vous nous chargiez de le notifier au roi Très-Chrétien, en lui présentant *etiam* les lettres que Vos Excellences lui adressent. Nous n'avons d'autre réponse à y faire, que comme fidèles sujets et serviteurs de Vos Excellences, nous sommes très-satisfaits d'apprendre que Vos Excellences ont pris des mesures destinées à éloigner toute occasion de désordres et de scandales, de telle sorte que vous pourrez vivre l'esprit tranquille et joyeux, et que la paix et la sécurité de vos États se trouveront assurées. Nous savons que Vos Excellences ont tout fait avec sagesse *et praehabito maturo consilio.*

[1] Archives de Milan (trad.).

Aussi faut-il espérer que vous obtiendrez les résultats désirés. Nous avons tout fait connaître à Sa Majesté, et nous lui avons fait remettre les lettres que Vos Excellences lui écrivent, parce que Sa Majesté est actuellement aux Forges près de Chinon, à une journée d'ici ; et nous avons ordre de Sa Majesté d'adresser tout ce qui arrive à monseigneur d'Argenton, qui le lui fait passer ensuite. Sa Majesté vous répond, illustrissime dame [1], comme vous le verrez par la lettre incluse. Le roi craint un peu que Vos Excellences ne se détachent de la ligue et que le roi Ferdinand n'ait maintenant assez d'autorité près de vous pour vous entraîner dans ses voies et vous faire abandonner Laurent de Médicis. Aussi nous a-t-il chargés par monseigneur d'Argenton d'écrire à Vos Excellences de ne le faire à aucun prix ; car, s'il en était autrement, il se brouillerait avec vous. Nous vous l'écrivons afin que vous sachiez mieux quelle conduite il y a lieu de tenir.

Aussitôt qu'arrivèrent les nouvelles de Milan, Sa Majesté manda l'ambassadeur florentin, avec lequel elle s'entretint longtemps. Cet ambassadeur nous répéta que Sa Majesté ressentirait un grand déplaisir si Vos Excellences se détachaient de la ligue, et il s'est longuement étendu à ce sujet. Bien que nous croyions qu'il a mis plus de chaleur dans les sentiments qu'il attribue au roi, qu'il n'y en a en réalité, vu le zèle que l'envoyé florentin porte à sa cause, nous avons voulu toutefois informer de tout Vos Excellences, afin que vous jugiez mieux ce qu'il y a lieu de faire. Nous ne doutons point qu'avec l'avis de votre sage conseil vous ne sachiez si bien vous conduire que toutes vos résolutions seront pleines de prudence et *immunes ab omni reprehensione*. Il n'y a pas d'autre nouvelle. [2]

[1] Il faut ne pas oublier que la duchesse de Milan était, au moins nominalement, maintenue en ce moment par Ludovic Sforza dans le gouvernement du duché de Milan.

[2] Les historiens italiens semblent trompés d'un jour en fixant au 11 septembre 1479 l'arrestation de Simonetta, dont il est parlé à la page précédente.

Je continue à me recommander humblement à Vos Excellences.

Tours, le 26 septembre 1479.

JEAN-ANDRÉ CAGNOLA ;
CHARLES VISCONTI [1].

Dans la lettre suivante, les mêmes ambassadeurs font connaître que Louis XI a appris avec plaisir les événements de Milan.

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

Nous avons vu tout ce que Vos Excellences nous écrivent par leurs lettres du 14 du mois dernier, où elles nous apprennent l'heureux retour de l'illustre seigneur messire Robert de San-Severino et le grand contentement qu'en reçoivent Vos Excellences. Nous vous sommes très-reconnaissants de ce que vous voulez bien nous faire part de cet heureux événement. Il nous cause un plaisir singulier, et nous y prenons une vive satisfaction ; car il nous semble que tout tournera à la gloire et à la prospérité des États de Vos Excellences. Nous nous sommes empressés d'apprendre le tout au roi Très-Chrétien qui prend un très-grand plaisir à tout le bien et à tout le contentement qui arrivent à Vos Excellences. Sa Majesté nous a fait entendre qu'elle s'en tiendra pour fort satisfaite, pourvu que du côté de Vos Excellences on observe surtout deux points : l'un, qu'elles ne se détachent point de la ligue et n'abandonnent pas les Florentins et le magnifique Laurent ; l'autre, que Vos Excellences ne fassent pas plus de cas du roi Ferdinand que de Sa Majesté, laquelle me charge de vous dire qu'étant unie comme elle l'est par les liens du sang à Vos Excellences, elle croit ne pas devoir avoir moins d'autorité près de vous que d'autres. Nous avons jugé devoir en donner avis à Vos Excellences, afin que, connaissant la pensée du roi, vous sachiez mieux ce qu'il faut faire.

[1] Archives de Milan (trad.).

Vous aurez vu tout ce que Sa Majesté vous écrit au sujet du mémoire des Florentins et de Laurent, qui était contenu dans des lettres expédiées par un courrier spécial à l'ambassadeur florentin. Celui-ci a aussi reçu des lettres du 15 du mois dernier, qui lui apprennent les événements survenus en Toscane depuis la déroute, etc., *item* les événemens de Milan. Bien que les Florentins pensent que Vos Excellences persévèreront dans la ligue et dans l'alliance avec eux, néanmoins *ad abundantem cautelam* ils voulaient que l'on priât le roi de vous envoyer une ambassade ou des lettres pour vous fortifier dans vos bonnes dispositions, et c'est ainsi que la chose fut faite à la requête de l'ambassadeur florentin. Actuellement Sa Majesté envoie monseigneur d'Argenton avec deux cents archers de sa garde [1] vers l'illustrissime duc de Savoie, pour l'accompagner en Savoie jusqu'à Chambéry : il montre aussi une commission de réunir dans le Dauphiné des gens d'armes et d'y faire venir, s'il le juge à propos, une partie de l'armée qui se trouve en Bourgogne. Tout cela, dit-il, il le fait pour donner encouragement et faveur aux Florentins, si jamais Vos Excellences entraient dans les voies du roi Ferdinand et lui faisaient la guerre, parce que dans ce cas, ajoute-t-il, sa commission porte qu'il doit les employer pour protéger les Florentins, selon ce qui semblera bon à Sa Majesté. Il dit encore que madame d'Orléans [2], ayant appris les nouvelles d'Italie et croyant que Vos Excellences vont se détacher de la ligue et suivre en tout le parti du roi Ferdinand, ne cesse, par ses lettres, de solliciter Sa Majesté d'aider son fils le duc d'Orléans à prendre possession de Milan avec l'appui *etiam* des Florentins et des Vénitiens. Il nous apprit aussi que bien que Sa Majesté eût d'abord résolu de confier à don Frédéric cette entreprise qui concerne le duc de Savoie, néanmoins, après les évènemens survenus chez vous, elle a changé d'avis pour le moment, se méfiant du roi son père

[1] Voyez tome I[er], p. 297.

[2] Marie de Clèves, veuve du duc Charles d'Orléans.

Elle a donc décidé actuellement d'y envoyer monseigneur d'Argenton [1]. Quoique nous pensions que ce sont plutôt des épouvantails pour obliger Vos Excellences à plus de ménagements dans l'affaire des Florentins, nous avons cru toutefois devoir tenir Vos Excellences au courant de tout, parce que ce ne sont pas des choses à négliger entièrement et afin que vous sachiez mieux comment vous diriger. Ledit seigneur d'Argenton nous dit d'ailleurs que, dévoué comme il l'est à Vos Excellences, il fera tout ce qui dépendra de lui pour votre service et le bien de vos États, d'autant plus qu'il compte que vous ferez ce qu'il espère de vous, c'est-à-dire que vous ne vous écarterez pas de la volonté de Sa Majesté, surtout quant aux deux points susmentionnés. Si Vos Excellences lui envoyaient un des leurs, il lui expliquerait *ad plenum* quelle est la volonté du roi et comment vous devez vous conduire avec Sa Majesté de sorte que tout réussisse et prenne une bonne tournure. Il assure encore que si Vos Excellences ou quelques-unes de vos illustres seigneuries ont à s'adresser au roi, il est bon qu'il le sache d'abord, parce que, grâce à la manière dont il écrira au roi, les choses seront exposées avec une telle habileté que ces lettres auront d'heureux résultats et porteront de bons fruits. Le séjour du seigneur d'Argenton, à ce qu'il nous dit, sera fort court en Savoie, surtout si les choses de là-bas réussissent selon la volonté du roi ; car il s'agit uniquement de faire recevoir par le duc le serment de fidélité et d'hommage au nom de ses pays. Il nous annonça toutefois que si les choses prenaient une autre tournure, il demeurerait plus de temps pour exécuter tout ce qui a été résolu. Nous avons remercié Sa Seigneurie de tout ceci et principalement des bonnes dispositions qu'elle manifeste envers Vos Excellences et vos États, et nous lui fîmes entendre que nous pensions que vous verriez sa mission près du duc de Savoie avec plus de plaisir que celle d'aucun autre ambassadeur. Nous ajoutâmes que nous ne doutions pas

[1] Voyez la lettre de Louis XI, du 8 octobre 1479, tome Ier, p. 296.

du reste que Vos Excellences, en fils très-affectionnés de Sa Majesté, ne s'efforçassent toujours de se conformer à sa volonté le plus qu'elles le pourraient, et que nous étions convaincus que l'autorité de Sa Majesté serait toujours considérable près de Vos Excellences, comme celle d'un père sur ses enfants, d'autant plus que Sa Majesté vous témoigne des marques réelles d'affection paternelle. Il ne serait pas mauvais que Vos Excellences envoyassent vers le seigneur d'Argenton un des leurs, bien au courant de vos dispositions, pour lui rendre visite et pour lui faire honneur. Nous croyons que cela ne peut qu'être avantageux, et nous nous en référons du reste au jugement éclairé de Vos Excellences.

Le seigneur d'Argenton a résolu de se faire remplacer près du roi par le comte Boffilo et monseigneur du Bouchage, auxquels, *durante ejus absentia*, on s'adresserait pour les affaires qui se présenteraient ; car on ne peut avoir audience de Sa Majesté qu'autant qu'elle le veut bien, et c'est très-rare. Nous suivrons donc ses recommandations. Ici rien de nouveau. Seulement, il vient d'arriver une ambassade du roi d'Angleterre. Quelle est sa mission ? nous ne le savons pas ; mais l'on dit que ce prince veut s'entremettre dans les différends qui existent entre le roi et le duc Maximilien et qu'il espère les apaiser. Cela nous paraît difficile à croire parce qu'il ne convient pas au roi d'Angleterre que ces guerres aient un terme, et lorsque une autre fois il fit la même demande, elle fut repoussée parce qu'on y avait donné une mauvaise interprétation, comme je sais que Jean André l'a écrit à Vos Excellences. Cependant, si nous recevons d'autres informations, nous en instruirons Vos Excellences, auxquelles nous nous recommandons humblement.

Tours, le 4 octobre 1479.

Jean André Cagnola ;
Charles Visconti.

Aux ducs de Milan [1].

[1] Archives de Milan (trad.).

Le 5 octobre 1479 Cagnola adresse à Ludovic Sforza la copie d'une lettre de Commines à Pierre Palmeri. C'est celle que nous avons publiée ailleurs [1] d'après la traduction même de l'ambassadeur milanais :

Illustre, puissant et très-honoré seigneur,

J'ai obtenu adroitement la copie d'une lettre adressée par monseigneur d'Argenton à ce messire Pierre Palmeri que le seigneur roi a envoyé en Italie, comme Votre Seigneurie l'aura su.

Par là vous apprendrez plusieurs choses, et surtout les pratiques que Sa Majesté entretenait relativement à messire Cicco et celles qu'il entretient avec le roi Ferdinand, qui ont commencé par la mission de Pierre Palmeri. Je n'en avais rien découvert, sinon depuis quinze jours, bien que je susse que Sa Majesté lui voulait un mal mortel [2], principalement à cause de Donato del Conti.

Je vous envoie donc la copie ci-jointe, avec celle d'une courte lettre que don Frédéric adresse à Palmeri. Votre Seigneurie sera ainsi parfaitement au courant de tout. J'approuve de toute manière votre dessein d'envoyer quelqu'un à monseigneur d'Argenton, quand il sera en Savoie, et de lui écrire également parce que je crois que cela ne pourra qu'être avantageux.

Je me recommande à Votre Seigneurie. Je la prie de vouloir faire en sorte que je puisse venir à Milan, parce que je désire voir Votre Seigneurie et parce que mes affaires privées l'exigent. Je prie surtout Votre Seigneurie de vouloir bien m'envoyer des fonds pour le voyage, tout au moins les deux mois de gages qui me seront dûs à la fin de ce mois.

[1] Tome Ier, p. 294.

[2] Gli voleva male da morte.

Je me recommande humblement à Votre Seigneurie.

Tours, 5 octobre 1479.

JEAN ANDRÉ CAGNOLA.

Au très-illustre et très-excellent seigneur Ludovic Sforza[1].

[1] Archives de Milan (trad.).

VI.

SUITE DES AFFAIRES DE SAVOIE.

(Octobre 1479 — mars 1482.)

Nous touchons ici à un des épisodes les moins connus et les plus mystérieux de la vie de Commines : la mission qu'il reçut de Louis XI pour conduire le duc de Savoie à Tours.

Les documents que nous avons déjà publiés à ce sujet [1], se complètent par la lettre suivante de Cagnola :

Illustrissimes et excellentissimes dame et seigneurs,

Au-delà de ce que nous écrivons don Jean André Cagnola et moi par une lettre collective, je n'ai rien qui mérite de vous être annoncé, si ce n'est que monseigneur d'Argenton, qui doit être déjà arrivé en Savoie, m'a dit en partant qu'il avait commission du roi, aussitôt qu'il aurait accompagné l'illustre duc de Savoie à Chambéry et dès que celui-ci aurait reçu de qui il appartient le serment de fidélité, si les affaires et les États de Vos Excellences se trouvent dans une bonne situation, de revenir immédiatement. Si au contraire il éclatait quelque complication, soit pour Vos Seigneuries soit pour les Florentins, il ne doit pas se contenter des deux cents archers de la garde qu'il emmène avec lui, mais il doit aussi appeler sur les frontières cinq cents lances de celles qui sont en Bourgogne, afin de pouvoir les diriger immédiatement sur le point où cela serait nécessaire. Il m'a fait entendre encore qu'il pourrait trouver

[1] Tome Ier, pp. 296-314.

les affaires de Savoie dans un tel état qu'il conduirait ici cet illustre duc, projet auquel le roi a toujours été opposé. Selon ce que j'ai appris de bonne source, naguère, comme l'on parlait de faire venir ici ce seigneur duc, le roi déclara qu'il ne le désirait point et que si Dieu voulait qu'il en fût ainsi, il préférait que ce fût un autre que lui qui l'y menât. En effet, bien qu'il n'eût à ce sujet aucun péché à se reprocher, il n'échapperait peut-être pas, disait-il, au soupçon, car il ne manquerait pas de gens pour le calomnier et pour dire que cette situation était son œuvre etc., de telle sorte que je ne sais comment le roi consentira maintenant à ce qu'on le conduise ici. Des motifs ou des préoccupations graves auront pu lui faire abandonner la résolution à laquelle il avait toujours tenu jusqu'à présent.

Tours, le 24 octobre 1479.

CHARLES VISCONTI.

Au illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs les ducs de Milan[1].

Telles sont les préoccupations qui régnent à Milan, que l'on s'y résout à adresser la lettre suivante au seigneur d'Argenton :

Magnifique et très-cher ami,

Nous avons reçu les lettres de Votre Magnificence, datées de Lyon. Elles sont pleines de politesse et de bienveillance, et nous les avons lues avec grand plaisir, convaincus, comme nous l'avons toujours été, que Votre Magnificence tient à cœur l'avantage et l'honneur de nos affaires et de nos États, et que vous nous prêtez avec grand soin et avec grand zèle votre faveur et votre appui. Nous ne doutons pas que vous n'y persévériez, vu votre affection singulière pour nous. En ce qui touche les affaires de la république de Florence et de Laurent de Médicis, au sujet

[1] Archives de Milan (trad.)

desquelles Votre Magnificence nous a écrit, nous n'avons rien à répondre actuellement ; car nous pensons vous envoyer dans deux jours Antoine d'Applano, homme distingué, notre cher secrétaire, muni de nos instructions, afin que Votre Magnificence apprenne mieux de sa bouche nos desseins et nos résolutions, qui ont toujours été et seront toujours à l'avantage et à l'honneur de la république florentine et du magnifique Laurent. Nous avons la ferme espérance que Votre Magnificence approuvera sans hésitation nos sentiments et nos intentions.

Nous vous souhaitons santé et bonheur.

Milan, 3 novembre 1479.

Au seigneur d'Argenton [1].

La lettre suivante de Visconti et de Cagnola donne quelques détails de plus sur la mission confiée à Commines :

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

Quoiqu'il n'y ait pour le moment rien de fort important dont nous puissions informer Vos Excellences, néanmoins, afin de renvoyer le courrier que nous avions retenu jusqu'ici dans l'espoir qu'il en viendrait un autre, nous avons pris le parti d'écrire la présente lettre pour vous instruire *saltem* de tout ce que nous savons actuellement. Nous avons reçu la nouvelle de la perte de Colle ; elle a été apportée ici à don Fréderic par un messager, et plus clairement par un autre messager envoyé de Naples par Pierre Palmeri, lequel *etiam* adresse quelques lettres au roi Très-Chrétien. Nous croyons que ces lettres ont pour objet les pratiques de la paix, dont Vos Excellences doivent être plus clairement informées par vos ambassadeurs à Naples. Le roi a écrit à monseigneur d'Argenton de revenir : c'est ce que ce seigneur paraît confirmer dans une lettre qu'il adresse à l'ambassadeur florentin. En ce moment il est dit *a perso-*

[1] Archives de Milan (trad.).

nis non levibus que le seigneur d'Argenton amènera ici l'illustre duc de Savoie pour qu'il demeure près du roi. Cela me paraît difficile à croire, à raison des nombreux commentaires qu'on en fera. Nous verrons, et nous tâcherons de pénétrer le mystère de cette arrivée afin de pouvoir en donner avis à Vos Excellences. Nous croyons toutefois que vous en serez informés *ad plenum* par Antoine d'Applano.

On a reçu aussi la nouvelle que la paix est faite entre le roi d'Espagne et le roi de Portugal, de sorte que pour le moment ils vivent en paix ensemble. En apprenant cette nouvelle, Sa Majesté a fait quelques observations, c'est-à-dire que le roi d'Espagne aurait maintenant envie de s'occuper de l'affaire de Perpignan, qui jusqu'à présent est restée indécise entre eux. Aussi Sa Majesté a-t-elle envoyé dans cette place le comte Boffilo pour surveiller la garnison de gens d'armes qu'elle entretient pour la garde du pays. Cette garnison est assez forte, et il le faut parce que ces peuples sont encore tout Aragonais. Aussi faut-il que Sa Majesté fasse bonne garde. Jean de Nova n'est pas encore venu ici. Aujourd'hui est arrivé Félix, qui nous dit qu'il sera ici dans trois jours. Pas d'autre nouvelle. Nous sommes dans l'attente continuelle d'apprendre quelque chose de ces pratiques de Naples. Dieu veuille les faire aboutir à une bonne paix, comme selon la raison elle nous semble devoir se faire ! Des guerres de ce côté-ci, pour le moment l'on ne dit rien, sauf que ce seigneur roi équipe de nouveau une grosse flotte contre les Flamands, parce que Sa Majesté sait qu'ils en font autant. Ces jours passés, ils ont presque perdu la leur dans une action contre la flotte du roi, comme nous l'avons ailleurs écrit à Vos Altesses, auxquelles nous nous recommandons humblement.

Tours, 5 décembre 1479.

Jean André Cagnola
et Charles Visconti.

Aux illustrissimes et excellentissimes ducs de Milan[1].

[1] Archives de Milan (trad.).

Une ambassade anglaise arrive à Paris. Louis XI la flatte pendant quelques jours, et elle se croit un instant appelée au rôle de médiatrice non-seulement en France, mais aussi en Italie.

A Milan, on continue à apprécier vivement les bons offices du seigneur d'Argenton, mais on voudrait aussi pouvoir en certaines circonstances traiter directement avec Louis XI. Cet espoir sera déçu :

Au seigneur Jean André Cagnola, notre conseiller et notre ambassadeur après du roi Très-Chrétien.

Messire Jean André, répondant brièvement à vos lettres du 13 et du 16 du mois dernier [1], nous dirons que vous devez remercier très-convenablement le roi Très-Chrétien de ce qu'il a bien voulu vous communiquer l'exposé que lui ont fait les ambassadeurs du sérénissime roi d'Angleterre, et, s'ils passent ici avec ceux du roi Très-Chrétien, nous leur ferons bon accueil, épouvant beaucoup de plaisir et de satisfaction de la bonne intelligence qui règne entre Leurs Majestés.

Nonobstant tout ce que vous avez fait par l'entremise de monseigneur d'Argenton, nous désirons que vous vous efforciez de montrer vous-même à Sa Majesté l'extrait de nos lettres chiffrées et que vous nous informiez de la réponse qu'elle vous fera.

Milan, 1er avril 1479 (v. st.) [2]

Quoi qu'il en soit, Commines continue à interposer ses bons offices en faveur des ambassadeurs milanais. Il en avait trouvé une nouvelle occasion au mois de janvier 1480.

[1] Voyez tome Ier, p. 237.

[2] Archives de Milan (trad.). Ce fut en 1480 que lord Howard et d'autres ambassadeurs anglais arrivèrent à Paris. Voyez la chronique de Louis XI attribuée à Jean de Troyes.

Cagnola et Visconti écrivent à ce sujet :

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

Nous avons fait connaître au roi Très-Chrétien tout ce que Vos Excellences nous ont écrit, par leurs lettres du 23 du mois dernier, au sujet de la plainte que doit avoir faite l'évêque de Montauban [1], etc. Nous avons appris par notre monseigneur d'Argenton que cet évêque a fait un bon rapport sur Vos Excellences à Sa Majesté, mais qu'il s'est plaint à monseigneur d'Argenton de ce qu'on n'avait envoyé personne au-devant de lui.

Nous croyons que monseigneur d'Argenton, qui est sage et plein d'affection [2] pour Vos Excellences, n'aura pas tenu grand compte de la chose, d'autant plus qu'il connaît la légèreté de cet évêque, comme nous l'avons déjà écrit, et il sera beaucoup mieux affermi dans cette opinion par les lettres récentes de Vos Excellences, parce qu'il pourra ainsi connaître la vérité. Aussi nous semble-il que vous ne devez plus vous en préoccuper.

. . . .

Tours, le 16 janvier 1480.

JEAN ANDRÉ CAGNOLA
et CHARLES VISCONTI.

Aux illustrissimes et excellentissimes ducs de Milan [3].

On voit par une autre lettre des ambassadeurs milanais que Commines continue à diriger les affaires de Savoie.

Illustrissime et excellentissime dame,

Pour satisfaire à tout ce que Votre Excellence nous a mandé ces jours derniers par ses lettres du 21 du mois de décembre pour la mise en liberté de Pierre de Piorascho, nous avons fait

[1] Georges d'Amboise, depuis ministre de Louis XII.

[2] Discretto et affectionato.

[3] Archives de Milan (trad.).

présenter vos lettres à l'illustrissime duc de Savoie, qui actuellement se trouve à Chinon. Et comme nous ne pouvons nous y rendre, par suite des ordres du roi Très-Chrétien, nous avons écrit à notre monseigneur d'Argenton en bonne forme, et nous lui avons envoyé un de nos gens, pour solliciter cette grâce, parce que c'est lui qui dirige assez les affaires dudit duc, et nous l'avons vivement prié de vouloir satisfaire au désir de Votre Excellence en délivrant ledit Pierre. Par ce que nous écrit ledit seigneur, il montre qu'il a fait tout ce qu'il a pu ; mais il nous semble que notre demande a été combattue par ce messire Aleran Provaria, dont font mention les lettres de Votre Excellence, lequel a dit qu'il ne peut croire que Votre Excellence ait la pensée de vouloir la liberté d'un homme qui a commis un grand crime, c'est-à-dire qui a fabriqué de la fausse monnaie. Aussi n'avons-nous pu obtenir d'autre réponse si ce n'est que le duc adresse à Votre Excellence la lettre incluse par laquelle vous connaîtrez ses intentions. Comme actuellement [1] le duc est sous le gouvernement des siens, on ne peut tirer de lui que ce qui lui est insinué par ses conseillers, parmi lesquels ce messire Aleran est un des principaux. Si à cet égard nous avons autre chose à faire, nous obéirons toujours à tout ce que vous commanderez. Nous aurions voulu nous rendre près de ce duc à Chinon, mais, comme nous l'avons dit, c'était impossible. L'ambassadeur vénitien en a fait l'expérience. Il a voulu y aller et n'a pu passer ; et comme il en instruisit le roi, Sa Majesté lui fit dire d'avoir patience et de revenir ici jusqu'à son arrivée : ce qu'il a fait.

Nous nous recommandons humblement à Votre Excellence.

Tours, 16 janvier 1480.

JEAN ANDRÉ CAGNOLA
et CHARLES VISCONTI.

A l'illustrissime et excellentissime duchesse de Milan [2].

[1] Le duc de Savoie était majeur depuis le 12 août 1479. Voyez tome I[er], p. 282.

[2] Archives de Milan (trad.)

Ici nous rencontrons le nom de Hugues de San-Seveirno, probablement l'un de ces « enfants de Sainct-Séverin » dont Philippe de Commines parle dans ses Mémoires [1].

Le 24 février 1480, on écrit de Milan au seigneur d'Argenton :

Nous recommandons à sa Sérénissime Majesté le seigneur Hugues de San-Severino, comme un homme très-courageux et très-expérimenté dans l'art militaire et qui nous est très-cher ; et nous la prions de le prendre à sa solde à d'honorables conditions, parce que c'est un homme de grande valeur, comme peuvent en témoigner le royaume de Naples, la Toscane, la Flaminie et presque toutes les contrées d'Italie où il a servi avec gloire sous notre bannière ducale. Nous prions Votre Magnificence de lui prêter son appui selon son pouvoir auprès de Sa Majesté, et d'insister pour que ses vœux soient exaucés, car il ne souhaite rien tant que de servir le roi Très-Chrétien. Votre Magnificence s'attachera ainsi un homme qui lui fera toujours honneur et dont tous les actes contribueront à l'avantage et à la gloire de Sa Majesté ; et nous vous en serons reconnaissants.

Milan, 24 février 1480.

Au seigneur d'Argenton [2].

La lettre suivante des ambassadeurs milanais, du 14 mars 1480, se rapporte tout entière aux affaires d'Italie.

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

Pour exécuter tout ce que Vos Altesses m'écrivent, à moi Jean André, par leurs lettres du 20 du mois dernier, nous avons

[1] Mém. éd. de Mlle Dupont, tom. II, p. 307.

[2] Archives de Milan (trad.).

fait connaître la réponse qu'ont faite Vos Excellences au religieux envoyé par le roi Ferdinand à Sa Majesté par l'entremise de notre monseigneur d'Argenton, qui s'est trouvé ici pendant un jour. Ne pouvant aller chez le roi, car tels sont ses ordres, nous avons communiqué le tout audit seigneur, et nous lui avons remis copie de cette réponse, et aussi du paragraphe de vos lettres qui mentionne les préparatifs faits par la ligue pour la guerre et l'engagement des seigneurs de Rimini et de Pesaro, afin qu'il fasse tout connaître à Sa Majesté. Ledit seigneur l'a fait, comme il nous l'a fait dire par le comte Boffilo, qui, dit-il, s'y trouvait présent. Sa Majesté a beaucoup approuvé cette réponse, et elle est fort contente de connaître les mesures de la ligue et surtout l'engagement desdits seigneurs. Nous avons aussi pris connaissance de tout ce que Vos Altesses écrivent par leurs lettres du 27 du mois dernier, et il nous a été fort agréable d'apprendre que la paix est faite entre les Vénitiens et le Turc : c'est, nous semble-t-il, chose qui donnera beaucoup à penser à nos adversaires. Peut-être seront-ils plus enclins à la paix qu'ils ne l'ont été jusqu'ici, de sorte que la ligue obtiendra plus facilement une paix plus honorable. Aussitôt par un courrier exprès j'ai donné connaissance du tout à Sa Majesté que nous attendons toutefois ici sous peu. Nous pensons que nous ne tarderons pas à voir Sa Majesté, et nous lui offrirons les remercîments et les félicitations dont nous chargeront Vos Excellences. Et tout ce que nous dira Sa Majesté, nous en rendrons compte à Vos Altesses, auxquelles nous nous recommandons avec dévouement.

Tours, 14 mars.

JEAN ANDRÉ CAGNOLA
et CHARLES VISCONTI.

Aux illustrissimes princes et excellentissimes seigneurs les ducs de Milan [1].

[1] Archives de Milan (trad.).

Le 5 juin 1480, les ambassadeurs milanais transmettent des détails pleins d'intérêt sur une entrevue qu'ils ont eue avec Louis XI et sur l'influence qu'exerce près de lui le sire d'Argenton.

Illustrissimes et excellentissimes seigneurs,

Nous nous sommes empressés d'exécuter tout ce que Vos Excellences nous ont écrit par leurs lettres du 9 du mois dernier, où elles nous chargent de présenter au roi Très-Chrétien les lettres que vous lui adressez au sujet de la ratification des pouvoirs donnés par Sa Majesté en ce qui touche la paix récemment conclue par la ligue italienne [1], et de prier Sa Majesté de vouloir bien accorder cette ratification. Le deuxième jour après la réception de ces lettres, nous sommes partis d'ici et nous nous sommes arrêtés à sept lieues de la résidence du roi, parce qu'elle est dans un lieu sauvage, où il ne nous était pas possible de trouver des logements, et parce que Sa Majesté ne veut pas que personne s'y rende sans qu'elle le sache. Dès que nous nous fûmes ainsi rapprochés de sa résidence, nous envoyâmes immédiatement un courrier, et nous écrivîmes à Sa Majesté et *etiam* à notre monseigneur d'Argenton qui se trouve près du roi, que nous avions à conférer avec Sa Majesté de choses importantes et que nous la prions de nous donner audience. Monseigneur d'Argenton nous répondit, comme Vos Excellences le verront, par les lettres ci-jointes que nous vous envoyons. En présence de cette résolution de Sa Majesté, nous avons exposé au seigneur d'Argenton ce que demandaient Vos Excellences *in bona forma*, et nous lui avons adressé aussi les lettres que vous écrivez à Sa Majesté au sujet de cette ratification. Monseigneur

[1] Un traité de paix avait été signé entre le roi Ferdinand de Naples et Laurent de Médicis le 6 mars 1480. Le pape, avant d'y donner son adhésion, parut vouloir s'aboucher avec les Vénitiens pour former avec eux une étroite alliance.

d'Argenton nous répondit comme Vos Excellences le verront par les lettres qu'il nous écrit. Persuadés qu'il n'y avait rien à faire que de solliciter l'expédition des lettres de ratification, nous résolûmes, aussitôt que le roi fut venu dans cette ville, de faire de pressantes démarches auprès du secrétaire que Sa Majesté a chargé de les expédier, et nous avons fait écrire la formule de la ratification sur papier à la façon française, suivant la teneur de la formule que Vos Excellences nous ont envoyée, de telle sorte qu'il n'y eût plus qu'à la faire sceller; mais le secrétaire nous répondit que le *stylus curiæ* est de l'écrire en langue française : c'est ce qu'il fit. Il ne restait donc plus qu'à la montrer à Sa Majesté.

Or, nous trouvant avec Sa Majesté pour conférer sur ce que nous avons appris des nouvelles intelligences du pape avec les Vénitiens, comme Vos Excellences le verront par notre correspondance de ce jour, après un entretien sur ce sujet et dans la pensée que Sa Majesté persévérait dans sa résolution d'accorder cette ratification, comme il l'avait décidé, nous trouvâmes bon de la remercier de cette résolution au nom de Vos Excellences, et nous le fîmes en bons termes. Mais Sa Majesté répondit qu'elle ne voulait procéder à aucune ratification parce qu'elle ne voulait rien avoir à faire avec le roi Ferdinand, qui n'était rien moins que son ami, et elle ajouta qu'il ne le serait jamais tant qu'il n'aurait pas restitué aux Florentins les terres qui leur avaient été accordées, et à Vos Excellences la ville de Gênes, qui est tenue d'elle en hommage. Le roi nous dit ensuite que la ligue était rompue par la nouvelle alliance du pape et des Vénitiens, et ici il parla longuement et avec colère du roi Ferdinand, concluant *tandem* qu'il ne voulait pas accorder cette ratification.

L'ambassadeur florentin et nous, nous lui avons donné beaucoup de raisons pour l'engager à y consentir, en lui faisant entendre qu'elle était favorable à Sa Majesté et aussi à Vos Excellences, et que c'était le moyen de faire connaître à tout le monde que Sa Majesté porte effectivement à Vos Excellences

l'amitié qu'elle dit. Nous n'en pûmes tirer autre chose. Bien plus il était tellement en colère contre ledit roi Ferdinand, qu'à peine avions-nous ouvert la bouche, il nous interrompait, de sorte que nous ne pouvions achever. Nous prîmes ainsi congé du roi sans avoir obtenu autre chose. Aussi demeurâmes-nous tout stupéfaits, en apprenant ce changement de résolution, après la décision qu'il avait déjà prise, comme Vos Excellences peuvent le voir par les lettres de monseigneur d'Argenton. Nous ne pensons pas que cela ait d'autre motif que la haine que le roi porte audit roi Ferdinand, dont il a tant parlé. Nous n'épargnons ni démarches, ni diligences pour le faire revenir de son opinion, car il peut encore en changer ; et si nous n'avons pu le persuader, c'est parce qu'il nous coupait toujours la parole. Nous avons, au nom de l'ambassadeur florentin et au nôtre, adressé une note à Sa Majesté, par laquelle *brevibus verbis* et avec de puissantes raisons nous l'engageons à accorder cette ratification, et pour que le roi la comprenne mieux, nous l'avons rédigée en français. Nous tâcherons de la lui faire présenter ; peut-être changera-t-il d'avis. Sa Majesté se tient tellement séquestrée et enfermée qu'on ne peut la voir que lorsqu'elle y consent ; et il est si difficile de lui parler, qu'en vérité il y a à désespérer de traiter aucune affaire. Il faut mener les choses avec adresse. Nous employerons de notre côté toute la diligence possible, et de tout ce que nous saurons, nous informerons Vos Excellences, auxquelles nous nous recommandons humblement.

Paris, 5 juin 1480.

JEAN ANDRÉ CAGNOLA
et CHARLES VISCONTI.

Aux illustrissimes et excellentissimes princes les ducs de Milan[1].

[1] Archives de Milan (trad.).

Le 13 octobre 1480, on écrit de Milan à Charles Visconti :

Sa Sainteté a manifesté l'intention de recommander le duc d'Urbin à la faveur du roi Ferdinand pour qu'on l'emploie contre les Turcs. Ensuite elle l'a fait rester, disant qu'elle le voulait garder pour la protection des terres de l'Église, conformément à ce que le seigneur d'Argenton a écrit, comme vous nous l'apprenez de la part du roi. Nous ignorons le motif pour lequel le pape s'est opposé au départ dudit duc, qui était déjà convenu, comme nous l'avons écrit ; mais nous supposons qu'on a persuadé à Sa Sainteté que les forces des Turcs contre les chrétiens ne sont pas aussi menaçantes qu'on le disait. Que Dieu nous ouvre les yeux et éclaire les chrétiens de sorte que les Turcs ne réduisent pas la religion du Christ à une situation telle que le mal soit ensuite irréparable : ce qui pourra facilement arriver, et bientôt, si les puissances chrétiennes n'embrassent pas sa cause avec plus de chaleur qu'elles ne le font actuellement.

Vous avez été informé par d'autres lettres de nous, que les ambassadeurs de la sérénissime ligue italienne sont arrivés et ont été honorablement reçus à Venise. Leurs propositions ayant été ouïes dans le sénat, on leur a donné la réponse dont nous vous envoyons la copie ci-incluse. Vous la communiquerez au roi Très-Chrétien.

Milan, 13 octobre 1480.

A Charles Visconti[1].

On ajoute dans une lettre du 4 novembre également adressée à Charles Visconti :

Vos lettres du 14 du mois d'octobre reproduisent d'une manière complète vos longs pourparlers avec le roi Très-Chrétien et puis avec le grand chancelier, monseigneur d'Argenton

[1] Archives de Milan (trad.).

et plusieurs autres, en ce qui concerne la ratification par nous réclamée et les secours que l'on doit envoyer contre les Turcs [1]. Nous estimons que c'est dans un but utile et mû par de bons motifs, comme on l'a toujours vu, que le roi aura sursis à la ratification, et nous ne pensons point qu'il ait pour cela rien perdu de cet amour paternel pour nous, dans lequel nous avons mis toute notre confiance et toute notre espérance. .

. . . .

Milan, 4 novembre 1480 [2].

J'ai raconté dans l'un des volumes précédents comment le duc de Savoie ramené en Dauphiné avait été délivré par ses partisans. Les lettres suivantes adressées au duc de Milan nous montrent Commines s'acheminant vers Turin où il corrompra le comte de Bresse et se fera livrer de nouveau le malheureux prince :

Illustre prince et excellentissime seigneur,

J'informe Votre Excellence qu'aujourd'hui j'ai appris par un certain Georges Falco, qui est venu de Pignerol, que les ambassadeurs de Sa Majesté le roi de France sont arrivés à Suze, que parmi ces ambassadeurs l'un est monseigneur de Dunois et l'autre monseigneur d'Argenton [3], et que monseigneur de Dunois est devenu malade, de sorte que pendant toute la semaine ils ne quittèrent pas Suze. A Turin on fait de grands préparatifs pour recevoir lesdits ambassadeurs. Il y a environ deux cents chevaux, qui suivent la route que prendront lesdits ambassadeurs.

[1] La ville d'Otrante était tombée au pouvoir des Turcs le 11 août 1480. On crut un instant qu'ils voulaient marcher sur Rome.

[2] Archives de Milan (trad.).

[3] Voyez Mém. de Commines. éd. de Mlle Dupont, tome II, p. 220. Voyez aussi ci-dessus, tome I, p. 327.

Dès que j'apprendrai quelque chose à cet égard, j'en donnerai avis à Votre Excellence, à laquelle je me recommande *semper*.

Novare, le 4 février 1481.

MAFFEO DE CRIVELLI,
official de la chancellerie à Novare.

Illustrissime prince et excellentissime seigneur,

A cette heure est arrivé à mon office un jeune homme, venant de la cour du roi de France, qui est chargé de conduire à notre illustrissime dame la duchesse, un chien que lui envoie Sa Majesté le roi de France. Ce jeune homme m'a assuré que monseigneur d'Argenton est arrivé vendredi [1] à Turin, qu'il ira saluer d'abord notre illustrissime dame, et qu'il se rendra ensuite près de Votre Seigneurie. Il a avec lui environ trente chevaux. Dès que je connaîtrai le chemin qu'il prendra, j'en informerai Votre Excellence, à laquelle je me recommande *semper*.

Novare, le 18 mars 1481, à la quatorzième heure.

MAFFEO DE CRIVELLI,
official de la chancellerie à Novare.

Commines feignait un voyage à Milan pour cacher le véritable but de sa mission en Italie. Il revint en France dès qu'il eut réussi à répandre de l'or à Turin où s'était réfugié le duc de Savoie. Le comte de Bresse s'était complaisamment prêté à ce complot , et c'était à Commines que devait être

[1] 15 mars 1482. Il faut donc placer au milieu du mois de mars l'arrestation du comte de la Chambre et le départ du duc de Savoie de Turin pour Grenoble que j'avais fixé par erreur au mois de janvier, tome Ier, p. 327.

remis le pauvre prince qui avait à peine pendant quelques jours joui de la liberté.

Deux mois après, le duc Philibert de Savoie ne vivait plus. Il avait expiré à Lyon, et le nom de Commines devait rester associé au récit de ses souffrances et de ses malheurs.

VII

MORT DE LOUIS XI.

(Août 1483.)

Louis XI, terminant une vie qui avait paru bien longue aux victimes de son astuce, descendit enfin dans la tombe où l'avaient précédé le duc de Savoie et la pauvre duchesse Marie de Bourgogne.

Aux éloquentes paroles de Commines sur la responsabilité des rois vis-à-vis du Juge suprême, à l'hommage que j'ai rendu ailleurs à la fidélité du serviteur pour la mémoire de son maître, il faut ajouter, pour rester fidèle à la vérité des faits, un témoignage irrécusable des intrigues qui s'agitaient pendant la nuit même où expira Louis XI.

Pierre de Rohan écrit à Alain d'Albret :

Monseigneur, il est besoing que faites diligence de vous en venir, car il est temps que vous serviés vous et vos serviteurs et amys, et soyés sûr que en vous attendant vous aurés un serviteur là partout où je suis.

Il est besoing que vous envoyés devers monseigneur de Comynes, afin que par votre moyen il se range avec vous et avec vos amys ; car, en ce faisant, ce n'est chose, dont le seigneur qui est à présent, ne vous soit tenu et obligé, pour ce que vous entendés bien que monseigneur de Comynes autant peut servir que homme de ce royaume de son estat.

Monseigneur, faites la meilleure diligence que vous pourrés, priant à Dieu qu'il vous doint ce que plus désirés.

Escript ce XXX[e] d'aoust.

Notre maistre est allé à Dieu aujourd'huy qui est samedy environ dix heures de nuyt.

Monseigneur, si vous faites jamais diligence , faites-la à présent.

Vostre serviteur et neveu,
PIERRE DE ROHAN [1].

J'ai raconté ailleurs [2] le marché qui fut conclu entre Philippe de Commines et Alain d'Albret.

[1] Archives des Basses-Pyrénées.
[2] Tome II, p. 19.

VIII

MISSION DE COMMINES A VENISE.

(Janvier-juin 1495.)

Onze années se sont écoulées. Charles VIII, qu'anime le vain désir de ressusciter la chevalerie étouffée sans retour sous la main de Louis XI, vient d'entrer à Rome, et Philippe de Commines a été envoyé à Venise avec la difficile mission d'empêcher l'union des Italiens contre les envahisseurs.

Nous compléterons les documents que nous avons déjà publiés sur cette époque si intéressante de la vie de Commines.

Le 5 janvier 1495, Taddeo Vicomercati écrit au duc de Milan :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

L'ambassadeur du sérénissime roi d'Espagne est arrivé ici ce soir. Au devant de lui se sont rendus de Venise jusqu'à un monastère environ vingt gentilshommes et de plus l'ambassadeur du roi Alphonse avec celui de l'illustrissime seigneur duc de Ferrare et la maison du légat apostolique, le légat lui même souffrant de la goutte. Ce cortége l'a suivi jusqu'à son logement, qui est celui où résidèrent les ambassadeurs florentins, à la Zuca. Comme je parlai à monseigneur d'Argenton d'aller à sa rencontre, il parut préférable à Sa Seigneurie de lui rendre visite chez lui. Je me suis réglé sur son avis. J'aurai soin de savoir ce qu'il fera, pour en donner avis à Votre Excellence...

. . . .

Venise, 5 janvier 1495.

TADDEO VICOMERCATI.

Au duc de Milan[1].

Cependant Charles VIII poursuit ses succès : il est entré à Naples, et la terreur de ses armes suspend l'explosion des haines prêtes à éclater. On le flatte parce qu'on le redoute.

Le 4 mars 1495, le duc de Milan fait parvenir la lettre suivante à Commines :

Ayant appris par différentes voies l'heureux succès de Sa Majesté Très-Chrétienne et la soumission de Naples, nous en avons éprouvé tout le plaisir que Votre Seigneurie peut imaginer, à raison de la considération que nous avons pour Sa Majesté. Nous étions dans l'attente que Sa Majesté nous les ferait connaître par ses lettres, afin que nous puissions mieux la féliciter de ses succès ; mais jusqu'ici nous n'en avons reçu aucune information, et elle ne nous a rien fait dire par son ambassadeur : ce qui nous surprend beaucoup, étant persuadé, comme cela est à la connaissance de Votre Seigneurie, que si nous avions cessé de la favoriser et de l'aider de nos deniers, les choses n'auraient pas pris cette tournure. En effet nous avons pu voir que, lorsqu'il arrivait à Sa Majesté Très-Chrétienne quelque chose qui ne lui était pas aussi agréable qu'elle l'aurait voulu, elle nous en a bien fait part afin que nous puissions subvenir à ses besoins. Nous avons trouvé bon de le rappeler à Votre Seigneurie, afin qu'elle sache le compte que fait de nous Sa Majesté Très Chrétienne en nous laissant dans l'ignorance de ses succès, nous qui à juste titre devrions être les premiers avec qui Sa Majesté pût se féliciter, et même, si l'on peut

[1] Archives de Milan (trad.).

parler ainsi, les premiers à remercier puisque nous avons été le principe et la cause de ces événements [1].

Milan, 4 mars 1495.

Au seigneur d'Argenton [2].

C'est à cette lettre que Commines fit la réponse que nous avons reproduite comme l'œuvre la plus importante de sa correspondance politique [3].

Deux mois après, le duc de Milan était entré dans la ligue italienne formée contre Charles VIII, et Commines, échouant dans sa mission, quittait Venise.

Il écrivait le 25 mai 1495 au duc de Bourbon :

Monseigneur, très-humblement comme je puis, me recommande à vostre bonne grâce. Je vous envoye encores le double de ce que j'escripts au roy, et croy que ce sera la dernière lettre que j'escripray en ceste ville, et m'en tireray au-devant du roy le moins long que je pourray, vous suppliant, Monseigneur, toujours me commander vostre bon plaisir pour l'accomplir à mon pouvoir, en priant à Dieu, Monseigneur, qu'il vous doint bonne vie et longue.

Escript à Venise le XXV[e] jour de may à mydy.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

PHILIPPE DE COMMYNES [4].

A mon très-redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourbonnoys et d'Auvergne, lieutenant général du roi en France [5].

[1] El principio e causa de questo facto.

[2] Archives de Milan. (trad.) Il est fait allusion à cette lettre dans celle que le duc de Milan adressa le même jour à Commines, après avoir reçu les lettres de Charles VIII qui lui annonçaient la prise de Naples. Voyez tome II, p. 168.

[3] Tome II, p. 170.

[4] La signature seule est de la main de Commines.

[5] Archives de Milan.

Il est probable que les lettres de Commines qui furent interceptées et communiquées au doge de Venise, étaient plus importantes que celle-ci. On verra par la dépêche suivante de Taddeo Vicomercati au duc de Milan avec quelle attention elles furent pesées et examinées. C'était du moins, au milieu de ces revers, un dernier hommage rendu à l'habileté de Commines.

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Ce matin, au sortir de l'audience de cette illustrissime seigneurie, je viens de recevoir le courrier de Milan. Il m'apportait deux lettres de Votre Excellence, du 5 de ce mois, avec un sommaire des lettres de monseigneur le vice-chancelier et la copie d'une lettre, du 1er de ce mois, de messire Jean-Étienne de Castiglione, de Florence, et l'extrait de quelques lettres interceptées de monseigneur d'Argenton. Je rentrai immédiatement pour les communiquer à cette illustrissime seigneurie, ne sachant mieux lui exprimer la continuelle attente où se trouve Votre Excellence de savoir ce que la seigneurie veut faire pour joindre ses troupes à celles de Votre Excellence dans le Parmesan, comme cela a été dit plusieurs fois, et quelle serait la conduite du magnifique messire Jean Bentivoglio, dans le cas où le roi de France prendrait la route de Bologne. Après avoir fait lire les deux lettres du 5 sur cet objet, avec les extraits des lettres de monseigneur d'Argenton et le sommaire des lettres de l'illustrissime seigneur vice-chancelier et la copie de la lettre de messire Jean-Étienne de Castiglione, de Florence, (et elles furent toutes écoutées avec une extrême attention, surtout celles de monseigneur d'Argenton), il fallut les laisser pour qu'elles fussent aussi lues au sénat. Tout se borna à quelques paroles de l'illustrissime doge, qui après nous avoir convenablement remerciés, déclara qu'ils avaient parfaitement entendu le tout et que tous manifestaient la volonté d'ordonner que leurs

hommes d'armes se joignissent à ceux de Votre Excellence dans le Parmesan, parce qu'ils auront ainsi la facilité de se diriger sur Bologne ou sur Pontremoli. Cependant il ne fut pas dit expressément qu'on le ferait, peut-être parce qu'ils ne sont pas encore tous arrivés sur l'Oglio. Il a été dit toutefois qu'ils se mettraient en marche un de ces matins et que le seigneur marquis de Mantoue prendrait aussi ses dispositions. Un envoyé est parti d'ici pour se concerter avec lui sur la conduite de l'expédition qui se composerait de sept mille chevaux avec huit cents stradiots et l'infanterie dont on peut disposer. A cela je ne répliquai rien, sinon que tout le monde jugeait que cette jonction des troupes ne pouvait plus être différée sans danger, comme Votre Excellence le rappelle..........

Venise, 7 juin 1495.

De Votre illustrissime Seigneurie le très-humble serviteur,

THADDEO VICOMERCATI.

Au duc de Milan [1].

[1] Archives de Milan (trad.).

IX

COMMINES PENDANT LA CAMPAGNE DE FORNOUE.

(Juillet 1495.)

Charles VI a gagné la bataille de Fornoue qui ne rétablira pas sa domination en Italie, mais qui du moins assurera sa retraite.

La lettre suivante relative au siége de Novare, mentionne le sauf-conduit qui fut donné à Commines et dont il ne fit point usage :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Ce matin je me suis rendu à cette illustrissime seigneurie. Je lui fis connaître que le magnifique messire Jérôme Leone, son ambassadeur, avait exécuté près de Votre Excellence son office et sa commission, en se félicitant de la victoire remportée sur la flotte ennemie dans la rivière de Gênes, et j'exposai quelle avait été la réponse de Votre Excellence audit messire Jérôme. Pour ne rien omettre de ce dont vous m'aviez chargé par votre lettre du 20, j'ajoutai que Votre Excellence n'aurait pas été satisfaite, si, outre ce qu'avait écrit le magnifique ambassadeur de cette seigneurie et ce que j'avais dit moi-même, elle n'avait point par des lettres personnelles rendu témoignage de son affection pour cette excellente seigneurie, et je fis connaître que vous m'adressiez, jointe à ma commission, une lettre à la seigneurie sur ce sujet, mais que je ne l'avais pas trouvée, soit qu'elle n'eût pas été expédiée, soit qu'elle fût égarée. Alors un des secrétaires déclara qu'elle n'était pas éga-

rée, mais que le doge, en ouvrant le paquet de la correspondance, avait voulu la voir et la lire. Immédiatement on la fit demander, et on en donna lecture en ma présence *in pleno senatu*.

Ce matin l'illustrissime doge ne vint pas au collége, non qu'il fût indisposé, mais pour se reposer du mal qu'il avait souffert.

Cet incident terminé, je dis que je vous avais fait connaître que le comte de Caiaccio avait révoqué l'ordre de faire couper les chemins aux cardinaux français qui fuyaient de Gênes, et que Votre Excellence en avait été grandement surprise, n'en ayant rien su et ayant toutefois communiqué et fait voir tout ce que vous aviez reçu au magnifique ambassadeur de la seigneurie, lequel attestait n'avoir jamais rien su de cette affaire. J'ajoutai que néanmoins Votre Excellence s'informerait de ce qui s'est passé et que de tout ce qu'elle apprendrait, elle donnerait avis à cette illustrissime seigneurie. Ensuite je lui communiquai la lettre du comte de Caiaccio au sujet du sauf-conduit que réclame monseigneur d'Argenton, avec la réponse que lui a faite votre seigneurie, et les nouvelles de Gênes relatives au retour de ce pays à son ancienne soumission à Vos Excellences, comme vous me le commandiez par vos deux autres lettres du 20. A cet égard on n'a rien dit *in specie*, sinon que les nouvelles de Gênes étaient bonnes, et on exprima du tout un plaisir singulier. Un des sénateurs remercia Votre Excellence de sa communication, en disant qu'ils me feraient aussi voir tout ce que leur mandaient leurs provéditeurs à l'armée par une lettre du 20, dont on donna lecture. Il y était dit que dans un conseil où se trouvaient les seigneurs marquis de Mantoue, comte de Petigliano, comte de Caiaccio et le seigneur messire Galéas, celui-ci ayant fait connaître que le désir et la volonté de Votre Excellence étaient que l'on attaquât Novare avec les bombardes et sans perdre de temps, lui (le provéditeur) avait partagé l'opinion de messire Galéas, mais que tous les autres avait été d'un avis contraire, malgré une réplique du seigneur messire Galéas. Ils pensaient qu'il fallait attendre

quelques jours pour voir ce que voulait faire le roi de France, afin de n'être pas obligés de lever le siége honteusement, si le roi venait au secours de la ville. On avait donc donné à monseigneur d'Argenton un sauf-conduit pour venir au camp, et l'on avait commencé à distribuer de l'argent aux gens d'armes. Le comte Charles de Picante de Maleo a écrit de Tortone qu'il espérait battre les Vitelleschi, qui devaient prendre cette route pour rejoindre le roi de France. Les stradiots de messire Bernard Contarini ont fait prisonniers quelques hommes d'armes qui étaient sortis de Novare : ils ont été interrogés et ont dit beaucoup de choses de la mauvaise situation où se trouve le duc d'Orléans et de sa pénurie de vivres, comme Votre Excellence l'aura appris d'eux-mêmes. Je remerciai l'illustrissime seigneurie de cette communication, en disant que je n'avais plus rien à dire, parce que dans cette armée se trouvaient tant d'hommes vaillants et expérimentés qu'ils sauraient bien faire et conseiller ce qui serait pour l'avantage de ces deux illustrissimes États...

Venise, 23 juillet 1495.

THADDEO VICOMERCATI.

Au duc de Milan [1].

Ce fut Commines qui sauva la garnison de Novare par des négociations entourées de nombreuses humiliations et couronnées par de douloureux sacrifices.

[1] Archives de Milan (trad.).

X

SECONDE MISSION DE COMMINES A VENISE.

(Octobre et novembre 1495.)

Dans les derniers mois de l'année 1495, Commines fut de nouveau envoyé à Venise, et comme cette ambassade occupe peu de place dans ses Mémoires, il convient de reproduire tous les documents qui la rappellent.

Le 31 octobre 1495, Taddeo Vicomercati rendit compte à la seigneurie de Venise de l'audience qu'à son passage il avait obtenue du duc de Milan :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Ce matin j'ai fait connaître à cette illustrissime seigneurie comme vous me l'avez mandé par une lettre du 27, l'audience donnée à monseigneur d'Argenton, son discours et la réponse de Votre Excellence. Je priai ensuite la seigneurie de vouloir satisfaire Sa Majesté le roi autant qu'elle le pouvait, quant à la mission de monseigneur d'Argenton. Après quoi j'ajoutai tout ce qui est contenu dans l'autre lettre du 28, n'omettant rien de ce qui concerne cet objet, de telle sorte que j'ai vu toute l'assemblée demeurer très-satisfaite. L'illustrissime doge me charge de remercier Votre Excellence de la communication quotidienne que vous lui faites, d'une façon si amicale, de tout ce qui arrive. Ensuite, il me dit qu'ils attendront monseigneur d'Argenton, qui arrive par eau, et, quand ils auront entendu ses instructions et ce qu'il leur voudra dire, ils ne cesseront et ne manqueront pas de rechercher et de faire tout

ce qui sera utile à la conservation des deux États et de toute l'Italie, étant certains, comme je l'avais déclaré en votre nom, que Votre Excellence doit être dans les mêmes intentions et qu'elle n'y faillira pas plus que cette illustrissime seigneurie. Il ajouta que du reste ils agiraient avec circonspection dans tout ce qui leur est exposé, notamment en ce qui touche monseigneur d'Argenton [1].

Je me recommande toujours à la bonne grâce de Votre Excellence.

Venise, le dernier jour d'octobre 1495.

THADDEO VICOMERCATI.

Au duc de Milan [2].

Commines entra le 4 novembre à Venise. Voici en quels termes Vicomercati rend compte de son arrivée :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Hier, vers les huit heures du soir, est arrivé ici monseigneur d'Argenton. Plusieurs gentilshommes sont allés à sa rencontre, à une petite distance hors Venise. On n'a pas fait d'autre démonstration [3], parce qu'il est venu à l'improviste et à une heure peu ordinaire. Aussitôt que je connus son arrivée, j'allai lui rendre visite, et j'en ai fait autant aujourd'hui. Ce matin, il a eu audience de la seigneurie . . . .

. . . .

Venise, 5 novembre 1495.

THADDEO VICOMERCATI.

Au duc de Milan [4].

[1] Che non mancharano de havere consideratione cum circonspectione, e circa el particulare de monsignore de Argentono.

[2] Archives de Milan (trad.).

[3] Cf. *Mém. de Commines*, éd. de Melle Dupont, tome II, p. 531.

[4] Archives de Milan. (trad.)

Commines raconte qu'il attendit pendant quinze jours la réponse de la seigneurie de Venise, et nous avons vu en effet qu'elle porte la date du 17 novembre [1]. Elle fut communiquée à tous les ambassadeurs de la ligue, comme nous l'apprend la lettre suivante de Taddeo Vicomercati :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Ce matin avant d'aller à l'église, l'illustrissime doge, étant entouré des ambassadeurs de la ligue, et après un discours de quelques moments, nous communiqua sa réponse à monseigneur d'Argenton, qui renferme les points principaux qui suivent :

Premièrement on rappelle que la coutume et l'instinct naturel de cette illustrissime seigneurie a toujours été et est encore de recevoir avec plaisir les communications qui lui sont adressées par Sa Majesté Très-Chrétienne ; et elle a surtout vu avec plaisir la personne de monseigneur d'Argenton à raison de ses bonnes qualités et parce qu'il est déjà connu de la seigneurie [2].

En second lieu on lui déclare que la seigneurie ne peut lui répondre quant aux trois articles dont Sa Très-Chrétienne Majesté désire la ratification, parce qu'elle en a signifié le contenu aux seigneurs confédérés et qu'elle n'a pas encore reçu de réponse, n'entendant point toutefois par ce qu'elle a fait et par ce qu'elle sait, en être venue à une rupture avec ladite Majesté Très-Chrétienne ; car, si elle a assisté, comme elle y était obligée, ses confédérés, et si elle entend les assister, c'est parce qu'elle a vu que Sa Majesté ne cesse point de faire tort à Sa Sainteté, chef de la confédération.

Troisièmement elle engage Sa Majesté Très-Chrétienne à arriver à un accord et à un arrangement, afin d'enlever aux infidèles l'occasion d'envahir la chrétienté, s'ils voyaient les princes chrétiens en guerre, et elle offre son entremise à cet

[1] Tome II, p. 235.

[2] Per le bone sue qualitate e essere cognioscuta da lei altre fiate.

effet, comme Votre Excellence l'apprendra par le magnifique messire Jérôme Leone, à qui l'on adresse copie de cette réponse, afin qu'il vous la communique.

Après avoir remercié Son Altesse le doge de sa communication, j'ajoutai que le tout serait porté à la connaissance de Votre Excellence, à laquelle, *cum bona sua gratia*, je me recommande toujours.

Venise, 19 novembre 1495.

THADDEO VICOMERCATI.

Au duc de Milan [1].

Commines eut, à ce qu'il nous apprend, quelques nouvelles conférences avec le doge Barbarigo, et il ne tarda point à quitter Venise.

Le 24 novembre 1495 [2], Thaddeo Vicomercati écrit au duc de Milan :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

. . . .

Ce matin monseigneur d'Argenton est parti pour se rendre rapidement à Milan, comme Votre Excellence l'a déjà appris par une autre dépêche. Tout le temps qu'il est demeuré ici, je n'ai pas manqué de le visiter et de lui faire honneur ; et hier vers les trois heures de la nuit, comme j'avais été lui rendre visite peu auparavant, sachant qu'il voulait partir ce matin, je lui fis adresser par mon chancelier, au nom de Votre Excellence, mes excuses de ce qu'il n'avait pas trouvé de navire prêt à Pavie, lorsqu'il est venu ici, comme Votre Excellence l'avait ordonné à son référendaire. Il a accueilli ces

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] J'ai cru pouvoir donner aux deux lettres qui vont suivre, les dates du 24 et du 27 novembre au lieu de celles du 14 et du 7 qu'elles portent dans les copies faites à Milan.

excuses avec beaucoup de paroles polies, en disant qu'il regretterait que Votre Excellence en eût éprouvé quelque déplaisir...

Venise, 24 novembre 1495.

THADDEO VICOMERCATI [1].

Commines, à son retour, fut reçu avec peu d'honneurs dans le Milanais, mais il eut à Vigevano avec le duc de Milan une entrevue qu'il raconte avec assez de détails dans ses Mémoires [2].

Ludovic Sforza rappelle en trois lignes le séjour de Commines à Vigevano dans cette lettre adressée à son secrétaire :

. . . .

Monsieur d'Argenton est arrivé. Nous approuvons l'excuse que vous avez invoquée vis-à-vis de lui, s'il ne lui a pas été rendu d'honneurs.

. . . .

Vigevano, 7 novembre 1495.

A messire Bartholomeo Chalco, notre premier secrétaire [3].

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] *Mém.* éd. de Melle Dupont, t. II, p. 533.

[3] Archives de Milan (trad.).

XI

DERNIÈRES RELATIONS DE COMMINES AVEC LE DUC DE MILAN.

(Janvier et février 1496.)

Le duc de Milan, voyant les Français rejetés au-delà des Alpes, ne les craignait plus et recommença à négocier avec Charles VIII, probablement pour écarter les compétitions du duc d'Orléans. « Pratiques venoient d'Italie et de « grandes [1] ».

Il est digne de remarquer que le soutien du duc de Milan fut de nouveau Philippe de Commines, et, dans la lettre suivante, le chancelier Thomasino [2] parle de son amitié après la malheureuse expédition de Charles VIII en Italie à peu près dans les mêmes termes que d'autres ambassadeurs milanais employaient sous le règne de Louis XI.

Illustrissime et excellentissime seigneur,

La reddition du Château-Neuf était, à l'arrivée des lettres de Votre Excellence, déjà venue à la connaissance du roi Très-Chrétien. Comme je voulais toutefois l'annoncer à Sa Majesté, monseigneur d'Argenton me dit que cette démarche lui paraissait superflue et propre à mécontenter le roi qui, à la suite de la mort récente du dauphin, se trouvait dans de mauvaises dispositions. Comprenant en effet que cette nouvelle était telle qu'on ne

[1] *Mémoires de Commines*, éd. de Mlle Dupont, tome II, p. 557.
[2] Voyez tome II, p. 242.

pouvait la mentionner sans exciter quelque mécontentement dans ces circonstances, je ne fis rien puisque monseigneur d'Argenton m'engageait amicalement à n'en point parler. Cependant, pour ne pas laisser passer la chose sous silence et afin que l'on ne pût croire que votre illustrissime seigneurie n'en avait pas donné avis, je me rendis près de monseigneur du Bouchage et de monseigneur de Saint-Malo, dans les mains de qui passent toutes les affaires de ce pays, et je leur fis connaître le tout, en disant que si les ministres du roi, lors de l'expédition de la flotte [1], avaient écouté Votre Excellence, comme je les y engageais, on aurait prévenu ce malheur, et que les résultats confirmeraient toujours les actes et les conseils de Votre Seigneurie. Monseigneur du Bouchage se contenta de dire qu'il ne le croyait pas, encore que le fait fût rapporté par des marchands florentins. Saint-Malo ajouta que les mauvaises nouvelles couraient vite et qu'il en avait de meilleures de Naples. Je répondis que votre illustrissime seigneurie, estimant que tout ce qui intéressait le roi Très-Chrétien lui était commun, l'informait de tout ce qui lui avait été mandé de Rome et que Sa révérendissime Seigneurie pouvait être sure qu'après Sa Majesté royale, Votre Excellence avait été plus affligée de cette reddition que personne au monde. Sur quoi, je le laissai pour ne point avoir de contestation avec lui. La nouvelle a bientôt été confirmée, et ils y ont ajouté foi.

Je me recommande toujours à Votre illustrissime Seigneurie.

Lyon, 4 janvier 1496.

THOMASINO.

Au duc de Milan [2].

Commines intervint dans les débats soulevés par la remise des otages de la ville de Gênes à Charles VIII,

[1] Cf. *Mém. de Commines*, tome II, pp. 554, 556.

[2] Archives de Milan (trad.).

témoin la lettre suivante écrite le 24 janvier 1496 par le duc de Milan :

. . . .

....Quant aux deux otages de Gênes, le maréchal de Gyé, monseigneur d'Argenton et le président de Paris savent que, lorsqu'ils nous furent demandés, quand nous étions à Robio, nous leur répondîmes en leur démontrant toutes les difficultés que nous y voyions. Nous croyions qu'on ne réussirait pas, si l'on demandait le fils de notre gouverneur, et nous dîmes que depuis quelques années il en avait perdu quatre entre lui et son frère messire Jean, et qu'il ne donnerait point celui-ci, qui était son Benjamin. Quand ils demandèrent Luc Spinola, nous répliquâmes qu'il n'y consentirait jamais, attendu qu'il était chargé d'années, et à raison de son rang.

Ces seigneurs voulurent que ces raisons fussent écrites, bien que nous leur eussions donné l'assurance de tout ce qui vient d'être dit. Nous ne jugeâmes pas à propos de les contredire et de soulever une discussion. Nous promîmes même de faire tous nos efforts, comme nous l'avons fait non seulement par lettres mais aussi par l'intermédiaire de messire François Bernardino, lors de son voyage à Gênes, comme le savent les ministres du roi. Néanmoins la chose aboutit comme nous l'avions prévu. L'un, c'est-à-dire le gouverneur, déclara qu'il ne laisserait pas s'éloigner son fils, surtout à cause de sa jeunesse ; et messire Luc Spinola refusa aussi de partir : de quoi l'on demanda des actes publics, comme le savent les ministres. Nous tâcherons toutefois qu'un autre membre de la famille Spinola soit envoyé en France, et Sa Majesté royale peut bien être sûre que si nous n'avons pas refusé de donner comme otages le comte François, notre cousin [1], et messire Ludovic, qui est aussi de notre parenté, nous ne manquerons pas d'en faire autant si

[1] François Sforza. Voyez tome II, pp. 232-234, 241, 242.

nous le pouvons, en ce qui concerne les deux otages dont nous venons de parler [1]

Nous avons déjà publié [2] une lettre que le duc de Milan adressait à Commines afin que son cousin Louis Sforza fût bien traité et pût rester à Lyon.

C'est aussi en faveur du comte Louis Sforza que le duc de Milan réclame le 1er février 1496 l'intervention de Commines dans la lettre suivante :

Les assurances que vous nous avez données, en répondant à notre lettre, de vos sentiments et de vos bonnes dispositions à travailler autant que vous le pourrez en notre faveur [3], nous ont fait grand plaisir, et nous vous en remercions. Sa Majesté nous ayant annoncé dans une lettre qu'elle a promis le comte François au duc d'Orléans pour garantir les cinquante mille écus qui lui sont dus, nous lui répondons ce que nous jugeons utile de lui écrire ; et nous vous prions de vouloir bien lui faire entendre que c'est chose peu équitable et fort étrange que Sa Majesté nous ait demandé des otages *in genere* pour l'exécution des articles, et qu'à présent on soutienne qu'ils lui ont été donnés pour garantir ledit payement. Nous ne l'avons pas fait, et il n'en a point été parlé. Nous ne nions pas que ce comte ne soit aussi engagé dans ce que nous devons et voulons observer, mais le temps n'en est pas encore venu ; et nous verrions avec peine que ce comte fût retenu comme gage d'une affaire particulière. Nous vous prions donc d'agir sur le roi Très-Chrétien, afin que tenant compte de l'affection et du respect que nous lui portons, et pour démontrer lui-même par des effets l'amour qu'il dit toujours nous conserver, il veuille garder près de lui ledit comte, pour la fin à raison de laquelle il lui a été

[1] Archives de Milan (trad.)

[2] Tome II, p. 242.

[3] A operare quanto porreti in beneficio nostro.

remis, et qu'il veuille aussi le faire bien traiter. Il est à désirer que l'on ne puisse point penser que Sa Majesté tient plus de compte de ce qui concerne le paiement de cinquante mille écus, que de la confiance qu'elle doit avoir en nous, ainsi que de l'amour et du respect que nous lui portons et qui pourraient subir une fâcheuse atteinte, si le fait était vrai.

A monseigneur d'Argenton [1].

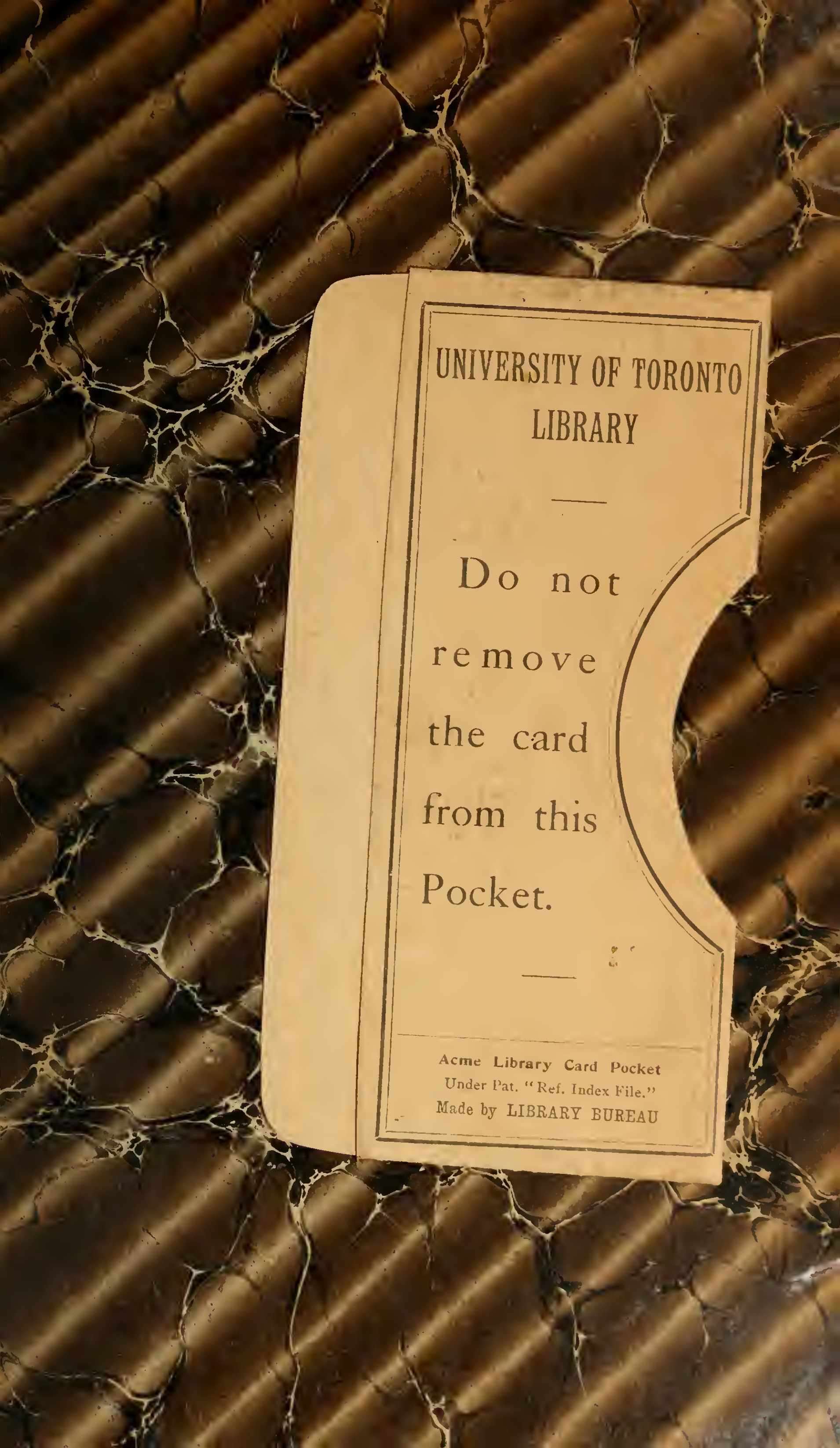
Combien de temps durèrent ces intimes relations de Commines avec le duc Ludovic ? Comment vinrent-elles à se rompre ? Il est difficile de résoudre ces questions. Tout ce que l'on peut affirmer, d'après ce qu'il a écrit lui-même, c'est qu'il fut l'un de ceux qui, avant la fin de l'année 1496, votèrent dans le conseil du roi pour que le duc d'Orléans prît les armes et chassât de Milan l'héritier des Sforza.

[1] Archives de Milan (trad.)

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.




UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not
remove
the card
from this
Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

